



**SYNDICAT INTERDEPARTEMENTAL MIXTE POUR
L'EQUIPEMENT RURAL**

Siège social : 31, rue des Clavières / B.P n°60040
86501 MONTMORILLON CEDEX
☎ 05.49.91.11.90 ☎ 05.49.91.62.66

**COMITE SYNDICAL
du 22 MARS 2016 :
*Collèges « Collecte et/ou traitement
des déchets ménagers »***

PROCES-VERBAL DE LA SEANCE

Date de convocation : 15 mars 2016
Date d'affichage : 4 avril 2016
Secrétaire de séance : Maryvonne TAVILIEN
Secrétaire auxiliaire : Nathalie DURAND

Le VINGT DEUX MARS de l'an deux mille seize, à 14h30, le Comité Syndical composé des Collèges « Collecte et/ou traitement des déchets » du Syndicat Interdépartemental Mixte pour l'Équipement Rural, s'est réuni en session ordinaire à la Salle de réunions de la Maison des Services de Montmorillon, sous la Présidence de Monsieur Yves BOULOUX.

⇒ Etaient présents :

BOULOUX Yves – **Président**

NOMINÉ MARIIGNAN Catherine et TREMBLAIS Daniel – **Vice-Présidents**

BOZIER Gérard – COLAS Josette – GALLET Raymond – GEORGES Alain – KESTEMAN Isabelle – LATU Roland – MOREAU Pascale – PORCHERON Françoise – PROVOST Jean-Pierre – TAVILIEN Maryvonne – VERGEAU Moïse – **Membres du Comité.**

⇒ Etaient représenté :

Pouvoir de CARDIN Jean à VERGEAU Moïse.

⇒ Etaient excusés :

COLIN Ernest et PORCHET Bernard – **Vice-Présidents**

BRUGIER-THOREAU Annie - CHARRIER Patrick – JEAN Gisèle – MALLET Claude – PORTE Michel - **Membres du Comité.**

⇒ Assistait également à la séance :

LATOUR Monique – **Receveur du Syndicat.**

Personnels du Syndicat : SAZARIN Jérôme - Directeur Général des Services – DURAND Nathalie, Resp. des Affaires Générales- MADEJ Jean-Luc, Resp. Service Comptabilité - ROUZIÈRE Isciane, Resp. Service Animation des Territoires – RADET-TALIGOT Caroline, Resp. d'Exploitation et CHANTEMARGUE Christophe, Resp. du service déchèteries.

**N°C20160322_013 : DESIGNATION DU SECRETAIRE DE SEANCE
APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA DERNIERE SEANCE**

Nombre de délégués en exercice : 24	Pour :
Nombre de présents : 14	Contre :
Nombre de pouvoirs : 1	Abstention(s) :
Nombre de votants : 15	A l'unanimité ☒

➔ **Délibération :**

Le Président ouvre la séance et constate que le quorum est atteint avec la présence de 14 délégués.

Madame Maryvonne TAVILIEN, déléguée de la CC du Lussacois est désignée secrétaire de séance.

Le procès-verbal du comité retraçant la séance du 23 Novembre 2015 est adopté sans réserve.

Le Président rappelle l'ordre du jour, composé des points suivants :

- 1. Labellisation du SIMER « Territoire Zéro Déchet, Zéro Gaspillage » ;**
- 2. Intervention pour l'évacuation des déchets suite à des manifestations agricoles ;**
- 3. Avis relatif à la demande gracieuse formulée par la régisseuse de recettes et suspension de la régie de recettes relative à la vente de compost ;**
- 4. Indemnités accordées aux agents pour l'organisation d'un service de collecte les jours fériés ;**
- 5. Convention pour la mise à disposition d'un polybenne par la CC de la Région de Couhé ;**
- 6. Convention de coopération pour la gestion partielle des déchèteries de la CC de la Région de Couhé ;**
- 7. Détermination de la contribution due par la CC de la Région de Couhé au titre de la compétence « traitement des déchets » ;**
- 8. Adoption du Compte Administratif 2015 et affectation des résultats ;**
- 9. Approbation du Compte de gestion 2015 ;**
- 10. Constitution d'un groupe de travail pour optimiser la distribution des sacs de collecte ;**
- 11. Vote du Budget Primitif 2016 ;**
- 12. Reprises sur provision ;**
- 13. Actualisation du tarif des prestations aux professionnels ;**
- 14. Soutien aux projets collectifs pour le tri et la réduction des déchets ;**
- 15. Accompagnement à la mise en place d'un poulailler dans les écoles ;**
- 16. Mise en place d'un dispositif de prêt de gobelets réutilisables ;**
- 17. Mise à disposition de matériels de tri dans les salles des fêtes ;**
- 18. Mise à disposition de supports pédagogiques pour les bibliothèques, les médiathèques et les établissements scolaires ;**
- 19. Subvention versée à l'association Corbeau Blanc au titre du réemploi ;**
- 20. Correction d'une erreur de plume dans la rédaction de la délibération n°C20151123-106 fixant les tarifs de la REOM pour 2016.**

Le Président précise que la délibération initialement portée à l'ordre du jour relative à la demande d'étalement du paiement des sommes dues par la société ECOSYS est retirée, car il est de la responsabilité du seul Comptable Public d'accorder des délais supplémentaires de paiement.

Cette délibération n'appelle aucun débat et aucune observation.

N°C20160322_014 : LABELLISATION DU SIMER
« TERRITOIRE ZERO DECHET, ZERO GASPILLAGE »

Nombre de délégués en exercice : 24
Nombre de présents : 14
Nombre de pouvoirs : 1
Nombre de votants : 15

Pour :
Contre :
Abstention(s) :
A l'unanimité ☒

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment les articles L.5721-1 à L.5721-9 ;*
- Vu les statuts du Syndicat, annexés à l'arrêté préfectoral n°2010-D2/B1-014 du 6 juillet 2010 portant modification des statuts du Syndicat Interdépartemental Mixte pour l'Équipement Rural.*

➔ **Délibération :**

Le Président demande au Directeur de présenter le rapport suivant :

En novembre 2015, le SIMER a remporté un appel à projet « Territoire 0 déchet 0 gaspillage ».

Cet appel à projet national a pour **objectif de mobiliser des territoires à :**

- **Prendre un engagement politique fort et affirmé** de développer et mettre en œuvre une démarche « zéro gaspillage zéro déchet », à moyen-long terme.
- **Mettre en place une démarche participative dans le cadre d'une gouvernance élargie** associant l'ensemble des parties prenantes afin d'améliorer la prévention et la gestion des déchets via une réflexion régulière sur les types et quantités de déchets produits, et sur l'information et la sensibilisation des citoyens.
- **S'inscrire dans une réflexion intégrée de « remise à plat »** de la politique de prévention et de gestion des déchets de leur territoire, prenant en compte tous les types de déchets (dangereux, non dangereux, inertes) et toutes les origines de déchets (déchets ménagers et assimilés, déchets professionnels et notamment déchets du BTP et déchets agricoles).
- **Se donner des objectifs ambitieux** et adaptés au territoire et à la situation de départ, portant à la fois sur la prévention des déchets et sur les modalités de gestion des déchets inévitables ;
- **Déployer des actions concrètes et innovantes** pour la prévention et la gestion des déchets en se basant sur la pleine application de la réglementation concernant les déchets. Les collectivités sont bien entendu invitées à aller au-delà, en se situant à l'avant-garde de la réglementation existante.
- **Identifier et mobiliser des moyens financiers et humains adaptés**, pour mener et pérenniser la démarche « zéro gaspillage zéro déchet ».
- **Faire bénéficier les autres collectivités de leur expérience** afin de pouvoir essaimer et reproduire les bonnes pratiques en mettant en commun leurs données et leurs idées.

La candidature du SIMER présente les 15 engagements suivants :

ENGAGEMENTS OBLIGATOIRES	ACTIONS
Engagement n°1 : objectifs 2020	• Réduction des DMA de 10.5 % • Réduction des OMA de 9.4 % (année de référence : 2010)
Engagement n°2 : une analyse des coûts plus fine pour optimiser le service	• Amélioration des délais de renseignement de la matrice • Meilleure exploitation de la matrice pour optimisation du service public de gestion des déchets • Communication pédagogique
Engagement n°3 : accroître la transparence sur les financements du service	• Accompagnement à la présentation des rapports annuels en communautés de communes • Données sur site internet
Engagement n°4 : redoubler d'efforts en termes de prévention des déchets	• Poursuite des actions engagées • Prévention des déchets des collectivités • Programme d'accompagnement des entreprises
Engagement n°5 : tri à la source des biodéchets	• Renforcement du compostage et de la lutte contre le gaspillage alimentaire • Collecte des biodéchets pour les professionnels • Broyage
Engagement n°6 : étudier et tester la tarification incitative	• Retours d'expériences de collectivités similaires • Etude de faisabilité • Territoire test
Engagement n°7 : des services améliorés et une facturation plus juste pour les professionnels	• Une juste répartition des coûts entre particuliers et professionnels
ENGAGEMENTS FACULTATIFS	ACTIONS
Engagement n°8 : innovations dans les collectes séparatives	• Généralisation de l'extension des consignes de tri • Optimisation du réseau de bornes à verre • Amélioration des circuits de collecte • Contrôles terrain
Engagement n°9 : un service enrichi pour les professionnels dans les déchèteries	• Etude pour de meilleures conditions d'accès • Exutoires décentralisés de traitement des DV • Création d'un site de recyclage des gravats
Engagement n°10 : de nouvelles sources de valorisation des déchets	• Valorisation des branches en bois de chauffage • Tri de tout-venant • Veille sur des projets potentiels
Engagement n°11 : participer aux démarches d'écologie industrielle et territoriale	-
Engagement n°12 : prendre en compte des critères de réduction des déchets dans les marchés publics et consommables	• Rationaliser l'utilisation des consommables + papier 100% recyclé • Commandes publiques incluant des critères de performance environnementale • Diffusion des bonnes pratiques aux collectivités membres
Engagement n°13 : filières REP	• Communication des consignes de tri des déchets • Intégration progressive de la collecte des Déchets d'Equipements d'Ameublement
Engagement n°14 : mobiliser les acteurs locaux pour la création d'une ressourcerie	• Etude de faisabilité d'un projet de ressourcerie
Engagement n°15 : étudier la faisabilité d'un projet de méthanisation des déchets verts	• Les premiers échanges avec Vienne Agri Métha, cette action sera peut-être redirigée vers un projet d'ensilage de compost

Les financements proposés par l'ADEME pour la mise en place des actions peuvent aller jusqu'à 100 000 € / an pendant 3 ans.

- Dont 24 000 € par an et par ETP pour l'animation du programme ;
- Dont 15 000 € pour l'installation du poste ;
- Dont 20 000 € pour les études externes.

APRES EN AVOIR DELIBERE, LE COMITE DECIDE A L'UNANIMITE :

- D'autoriser l'engagement du SIMER dans ce programme et la signature de tous les documents utiles pour ce faire ;
- D'approuver le recrutement d'un agent en charge de piloter ces projets.

⇒ Débats / Observations :

Avant d'approuver le recrutement d'un nouvel agent, Monsieur GALLET souhaite savoir si le suivi de ce dossier ne peut pas être pris en charge par un agent déjà en place.

Le Directeur indique qu'aucun agent du Syndicat ne peut se consacrer actuellement à l'animation de ce programme qui nécessite un véritable investissement et rappelle le soutien de l'ADEME pour le financement de ce poste qui sera un contrat de droit privé.

N°C20160322_015 : INTERVENTION POUR L'EVACUATION DES DECHETS SUITE A DES MANIFESTATIONS AGRICOLES
--

Nombre de délégués en exercice : 24
Nombre de présents : 14
Nombre de pouvoirs : 1
Nombre de votants : 15

Pour :
Contre :
Abstention(s) :
A l'unanimité ☒

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment les articles L.5721-1 à L.5721-9 et L.2224-13 ;

Vu les statuts du Syndicat, annexés à l'arrêté préfectoral n°2010-D2/B1-014 du 6 juillet 2010 portant modification des statuts du Syndicat Interdépartemental Mixte pour l'Equipeement Rural.

➔ Délibération :

Monsieur Daniel TREMBLAIS, Vice-Président, présente le rapport suivant :

Entre le 22 et le 26 février 2016, différentes manifestations agricoles sont intervenues sur le territoire générant le dépôt d'une quantité importante de déchets. Afin de procéder à l'évacuation et au traitement de ceux-ci, la gendarmerie, des collectivités publiques et des entreprises ont fait appel aux services et aux équipements du SIMER et notamment sa plateforme de compostage.

Ainsi, ce sont **564 tonnes de déchets** qui ont été collectées.

Les coûts unitaires suivants ont été appliqués :

- *Traitement par compostage du fumier et des déchets verts : 35.00 € HT / T*
- *Traitement des pneumatiques : 285.00 € HT / T*
- *Location engin de chargement : 23.00 € HT / H*
- *Main d'œuvre transfert et manipulation d'engins : 30.00 € HT / H*
- *Tri des déchets au sol : 3 à 6 € HT / T*

Cela a entraîné la facturation suivante :

ALDI	2 132.04 € HT
LECLERC	11 416.00 € HT
LEADER PRICE	3 951.55 € HT
EASYDIS	13 903.99 € HT
CC du MONTMORILLONNAIS	2 313.26 € HT
VILLE de MONTMORILLON	1 175.85 € HT
MSA de MONTMORILLON	816.56 € HT
MSA de SAVIGNÉ	2 077.92 € HT

APRES EN AVOIR DELIBERE, LE COMITE DECIDE A L'UNANIMITE :

- **D'approuver les tarifs appliqués.**

Cette délibération n'appelle aucun débat et aucune observation.

**N°C20160322__016 : REGIE DE RECETTES POUR LA VENTE DE COMPOST
AVIS RELATIF A UNE DEMANDE DE REMISE GRACIEUSE DE LA REGISSEUSE**

Nombre de délégués en exercice : 24	Pour :
Nombre de présents : 14	Contre :
Nombre de pouvoirs : 1	Abstention(s) :
Nombre de votants : 15	A l'unanimité ☒

- Vu** *le décret n° 2008-227 du 5 mars 2008 abrogeant et remplaçant le décret n° 66-850 du 15 novembre 1966 relatif à la responsabilité personnelle et pécuniaire des régisseurs ;*
- Vu** *la délibération du Comité Syndical du 24 mars 2006 portant création d'une régie de recettes pour la vente de compost ;*
- Vu** *la délibération du Comité Syndical du 16 juillet 2012 portant modification de l'acte instituant la régie de recettes pour la vente de compost.*

➔ **Délibération :**

Le Président demande au Directeur de présenter le rapport suivant :

Suite à un vol commis le 18 octobre 2015 dans la déchèterie de Chauvigny, un déficit de 264 € a été constaté au sein de la sous-régie.

Dès lors la responsabilité pécuniaire et personnelle de la Régisseuse est en cause. Mais celle-ci a sollicité un sursis à versement dans l'attente de l'instruction de sa demande de remise gracieuse auprès de la Direction des Finances Publiques.

Il appartient donc au Comité de se prononcer préalablement à la décision de la Direction des Finances Publiques.

APRES EN AVOIR DELIBERE, LE COMITE DECIDE A L'UNANIMITE :

- D'émettre un avis favorable à la demande de remise gracieuse présentée par la Régisseuse, Mme Caroline RADET-TALIGOT, suite à un vol 264 € perpétré en déchèterie de CHAUVIGNY ;
- D'autoriser la prise en charge par le budget annexe « élimination des déchets » du déficit constaté suite au vol.

Cette délibération n'appelle aucun débat et aucune observation.

**N°C20160322_017 : SUSPENSION DE LA REGIE DE RECETTES RELATIVE
A LA VENTE DE COMPOST**

Nombre de délégués en exercice : 24	Pour :
Nombre de présents : 14	Contre :
Nombre de pouvoirs : 1	Abstention(s) :
Nombre de votants : 15	A l'unanimité ☒

- Vu** le décret n° 62 – 1587 du 29 décembre 1962 modifié, portant règlement général sur la comptabilité publique, et notamment l'article 18 ;
- Vu** le décret n° 2008-227 du 5 mars 2005 abrogeant et remplaçant le décret n° 66-850 du 15 novembre 1966 relatif à la responsabilité personnelle et pécuniaire des régisseurs ;
- Vu** les articles R – 1617-1 à R 1617-18 du CGCT relatif à la création des régies de recettes des collectivités territoriales et de leurs Etablissements Publics Locaux ;
- Vu** l'arrêté du 3 septembre 2001 relatif au taux de l'indemnité de responsabilité susceptible d'être allouée aux régisseurs de recettes relevant des organismes publics et montant du cautionnement imposé à ces agents ;
- Vu** la délibération du Comité Syndical du 24 mars 2006 portant création d'une régie de recettes pour la vente de compost ;
- Vu** la délibération du Comité Syndical du 16 juillet 2012 portant modification de l'acte instituant la régie de recettes pour la vente de compost.

➔ Délibération :

Le Président demande au Directeur de présenter le rapport suivant :

Depuis le 1^{er} Mai 2006 est instituée à l'Eco-pôle une régie de recettes pour la vente de compost, ainsi que des sous-régies dans chaque déchèterie. Les recettes sont encaissées en espèces et en chèques.

Mais le fonctionnement des sous régies en déchèterie s'avère particulièrement complexe et contraignant au regard de la multiplicité des sites et des aptitudes de certains agents de déchèterie. Par ailleurs, la Régisseuse de recettes actuelle, Mme Caroline RADET-TALIGOT, quitte au 30 avril ses fonctions au sein du syndicat.

APRES EN AVOIR DELIBERE, LE COMITE DECIDE A L'UNANIMITE :

- De suspendre le fonctionnement de la régie de recettes entre le 15 avril 2016 et le 31 décembre 2016 ;
- De poursuivre la mise à disposition de compost en déchèterie, mais de façon gracieuse à compter du 1^{er} avril 2016, aux seuls particuliers résidant sur le territoire Syndical, dans des quantités limitées à fixer.
- De rechercher de nouveaux modes de paiement qui devront permettre de supprimer le recours aux espèces pour la vente en déchèterie

En préambule de la présentation, le Président tient à remercier Caroline RADET-TALIGOT pour la qualité du travail fournis au sein du Syndicat durant ces quatre années.

⇒ Débats / Observations :

Monsieur GALLET évoque l'existence de nouveaux modes de paiement plus modernes, comme le téléphone portable.

Monsieur LATU quant à lui propose d'enregistrer la prise de compost en déchèterie avec une émission ultérieure de la facture par les services du Syndicat.

Madame LATOUR, Comptable du Trésor, indique qu'elle n'est pas favorable à ce système au regard des faibles sommes que représente la vente de compost aux usagers, qui seront difficilement recouvrables en cas de non paiement.

Monsieur LATU émet alors l'idée d'un report des sommes dues sur la redevance.

Compte-tenu du contexte, Madame LATOUR précise que ce système lui semble plus adapté.

N°C20160322_018 : INDEMNITES ACCORDEES AUX AGENTS POUR L'ORGANISATION D'UN SERVICE DE COLLECTE LES JOURS FERIES
--

Nombre de délégués en exercice : 22	Pour : Contre : Abstention(s) : A l'unanimité ☒
Nombre de présents : 13	
Nombre de pouvoirs : 1	
Nombre de votants : 14	

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment les articles L.5721-1 à L.5721-9 ;

Vu les statuts du Syndicat, annexés à l'arrêté préfectoral n°2010-D2/B1-014 du 6 juillet 2010 portant modification des statuts du Syndicat Interdépartemental Mixte pour l'Equipeement Rural.

➔ Délibération :

Le Président indique qu'après un avis unanimement favorable du Comité Technique en date du 3 novembre 2015, le Comité Syndical a approuvé le 23 novembre 2015 l'organisation d'un service de collecte les jours fériés, à l'exception du 1^{er} janvier, du 1^{er} mai et du 25 décembre.

Dans ce cadre, les représentants du personnel ont notamment souhaité que l'indemnité financière initialement proposée soit améliorée. Ainsi, après un accord obtenu le 16 février 2016, chaque agent pourra bénéficier d'une indemnité financière d'au moins 60 € net par jour férié travaillé. Par ailleurs, et sous réserve que la continuité du service puisse être assurée, les agents pourront ne pas travailler DEUX jours fériés par an, sans que cela ne soit décompté des congés annuels.

APRES EN AVOIR DELIBERE, LE COMITE DECIDE A L'UNANIMITE :

- D'approuver les termes de cet accord.

⇒ Débats / Observations :

Madame MOREAU, excusée lors du vote de la délibération instituant la collecte les jours fériés, se réjouit de cette décision notamment pour l'aspect propreté de certaines communes touristiques.

Monsieur GALLET demande des précisions concernant l'impact que représente la mise en place de cette nouvelle organisation sur les charges de personnel.

Le Directeur indique que le budget a été évalué à 18 000 €, auquel il faudra déduire les économies réalisées suite à l'arrêt des contrats à durée déterminée nécessaires au rattrapage des tournées, soit environ 6 000 €.

**N°C20160322_019 : CONVENTION POUR LA MISE A DISPOSITION D'UN POLYBENNE
PAR LA CC DE LA REGION DE COUHE**

Nombre de délégués en exercice : 24
Nombre de présents : 14
Nombre de pouvoirs : 1
Nombre de votants : 15

Pour :
Contre :
Abstention(s) :
A l'unanimité ☒

Vu *le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment les articles L.5721-1 à L.5721-9 et L.2224-13 ;*

Vu *les statuts du Syndicat, annexés à l'arrêté préfectoral n°2010-D2/B1-014 du 6 juillet 2010 portant modification des statuts du Syndicat Interdépartemental Mixte pour l'Équipement Rural.*

➔ **Délibération :**

Le Président demande au Directeur de présenter le rapport suivant :

Dans le cadre de l'exercice de la compétence « traitement des déchets », la CC de la Région de Couhé met à disposition du syndicat depuis 2009 un véhicule Polybenne et son chauffeur pour effectuer les rotations de bennes en déchèteries. Mais avec le départ à la retraite de l'agent en charge des rotations et du gardiennage des déchèteries, il convient de revoir le conventionnement entre les deux structures.

Ainsi, une nouvelle convention de mise à disposition devra être conclue dans laquelle la CCRC continuera de mettre à disposition du SIMER le véhicule Polybenne de marque MERCEDES, dont elle est propriétaire. Cependant, ce poids-lourd sera désormais piloté par un agent du syndicat recruté à cet effet. Le SIMER prendra également à sa charge les frais de carburant, d'entretien courant et d'assurance du véhicule. Chaque rotation entrainera un remboursement de frais de 1 € HT / km à la CCRC ; ce remboursement sera révisable annuellement selon une formule prédéfinie. La convention prévoit également la mise à disposition de façon réciproque de caissons de déchèterie.

APRES EN AVOIR DELIBERE, LE COMITE DECIDE A L'UNANIMITE :

- **D'autoriser la signature avec le CC de la Région de Couhé d'une convention de mise à disposition de moyens dans les conditions indiquées et pour une durée de DEUX ans reconductible, sans que la durée totale ne puisse excéder 5 ans.**

Cette délibération n'appelle aucun débat et aucune observation.

N°C20160322_020: CONVENTION DE COOPERATION POUR LA GESTION PARTIELLE DES DECHETERIES DE LA CC DE LA REGION DE COUHE

Nombre de délégués en exercice : 24
Nombre de présents : 14
Nombre de pouvoirs : 1
Nombre de votants : 15

Pour :
Contre :
Abstention(s) :
A l'unanimité ☒

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment les articles L.5721-1 à L 5721-9 et L 2224-13 et 5214-16-1 ;

Vu les statuts du Syndicat, annexés à l'arrêté préfectoral n°2010-D2/B1-014 du 6 juillet 2010 portant modification des statuts du Syndicat Interdépartemental Mixte pour l'Equipement Rural.

➔ Délibération :

Le Président demande au Directeur de présenter le rapport suivant :

La CC de la Région de Couhé dispose sur son territoire de deux déchèteries basées à Chaunay et Couhé qui sont respectivement ouvertes en moyenne 9h et 23h par semaine. L'agent en charge de ces deux sites partant à la retraite, la CCRC a souhaité en confier la gestion partielle au SIMER, afin qu'une mise en commun des moyens humains puisse s'effectuer. L'agent en charge de la conduite du véhicule Polybenne sera également mobilisé pour le gardiennage des déchèteries de la Communauté de Communes. Ce conventionnement permet la création d'un poste à temps plein, alors qu'à défaut, ce sont 2 emplois partiels qui auraient été créés avec également des difficultés de gestion pour les congés et remplacements pour maladie.

Dans cette convention de coopération, la CC de la Région de Couhé au titre de la « compétence collective » dont elle est titulaire, demeure propriétaire des déchèteries, de leur entretien, de leur organisation et modernisation éventuelle. Il appartient au SIMER et à son agent d'assurer la gestion quotidienne du site, l'accueil et l'information du public. Pour ce faire, la CCRC versera au SIMER une indemnité horaire de 20 € HT / heure.

APRES EN AVOIR DELIBERE, LE COMITE DECIDE A L'UNANIMITE :

- D'autoriser la signature, pour une durée de 2 ans renouvelable 3 fois par période de 12 mois, d'une convention de coopération avec CC de la Région de Couhé pour la gestion partielle de ses déchèteries.

⇒ Débats / Observations :

Monsieur GALLET souhaite savoir si le remplacement de l'agent lors des périodes de congés sera assuré par un autre agent du SIMER et qui prendra en charge un éventuel changement du camion.

Le Directeur confirme la continuité du service par un agent du Syndicat lors des périodes de congés, mais précise que le changement du camion demeurerait, le cas échéant, à la charge de la Communauté de Communes de la Région de Couhé.

**N°C20160322_021 : DETERMINATION DE LA CONTRIBUTION DUE
PAR LA CC DE LA REGION DE COUHE AU TITRE DE LA COMPETENCE TRAITEMENT DES DECHETS**

Nombre de délégués en exercice : 24	Pour :
Nombre de présents : 14	Contre :
Nombre de pouvoirs : 1	Abstention(s) :
Nombre de votants : 15	A l'unanimité ☒

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment les articles L.5721-1 à L.5721-9 et L.2224-13 ;

Vu les statuts du Syndicat, annexés à l'arrêté préfectoral n°2010-D2/B1-014 du 6 juillet 2010 portant modification des statuts du Syndicat Interdépartemental Mixte pour l'Équipement Rural.

➔ **Délibération :**

Le Président demande au Directeur de présenter le rapport suivant :

La Communauté de Communes de la Région de Couhé a transféré au syndicat depuis le 1^{er} janvier 2009 la seule compétence « traitement des déchets ».

Au titre de cette compétence, le SIMER doit assurer :

1. La fourniture et la livraison de sacs de collecte pour le tri ;
2. Le transfert, le tri, le conditionnement et l'acheminement vers les différentes filières de valorisation des recyclables secs (papiers + emballages) ;
3. Le traitement du verre, les opérations de collecte et les transferts associés ;
4. Le transfert et le traitement des déchets non dangereux (OMR / Refus de tri / Tout-venant) ;
5. Le transfert et le traitement des déchets verts ;
6. Le transfert et le traitement de tous les flux collectés en déchèteries (DDS, DEEE, cartons, ferrailles, bois, mobiliers, plastiques....).

**Les opérations de transfert liées à la gestion du bas de quai des déchèteries sont effectuées par un agent et un véhicule polybenne de la CCRC.*

** Les opérations de transfert des OMR et du refus de tri sont effectuées avec les moyens propres du syndicat.*

Pour financer cette compétence le SIMER perçoit en lieu et place de la Communauté de Communes :

- Les soutiens versés par les différents Eco-Organismes (Eco-emballages, Eco-folio, OCAD3E, Eco-DDS, Eco-mobiliers) ;
- Les produits des ventes de matériaux issus du tri ;
- Une contribution budgétaire versée par la CCRC qui est le résultat du calcul suivant :

Contribution budgétaire = Total des charges techniques liées aux opérations de collecte et de traitement (points 1 à 6)
+ Charges fonctionnelles (quote-part des charges de structure et de communication liées à la CCRC)
- Les produits issus de la vente des matériaux
- les soutiens des Eco-Organismes

Ainsi, en se fondant sur la matrice compta-coût, qui permet d'individualiser les charges et produits issus de la Communauté de Communes, on constate qu'entre 2011 et 2014, l'équilibre est quasiment atteint. L'écart est en moyenne sur les 4 exercices de 4 380 €, soit un peu moins de 1%.

Dès lors, il est proposé pour 2016 de ne pas augmenter le montant de la contribution versée par la CC de la Région de Couhé :

APRES EN AVOIR DELIBERE, LE COMITE DECIDE A L'UNANIMITE :

- De fixer comme suit le montant de la contribution annuelle due par la CC de la Région de Couhé :

Contribution 2015 Montant annuel	Contribution 2016 Montant annuel
249 000 € HT	249 000 € HT

Cette délibération n'appelle aucun débat et aucune observation.

**N°C20160322_022 : ADOPTION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2015
ET AFFECTATION DES RESULTATS**

<u>Nombre de délégués en exercice</u> : 24	Pour :
<u>Nombre de présents</u> : 13	Contre :
<u>Nombre de pouvoirs</u> : 1	Abstention(s) :
<u>Nombre de votants</u> : 14	A l'unanimité ☒

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment les articles L.5721-1 à L 5721-9 et L 1612-12 et L 1612-13 ;

Vu les statuts du Syndicat, annexés à l'arrêté préfectoral n°2010-D2/B1-014 du 6 juillet 2010 portant modification des statuts du Syndicat Interdépartemental Mixte pour l'Equipement Rural ;

Vu le Budget Primitif et les Décisions Modificatives prises au cours de l'exercice.

➔ **Délibération :**

Daniel TREMBLAIS, Vice-Président, présente le rapport suivant :

Le Compte Administratif du Budget Annexe «élimination des déchets» du Syndicat est présenté selon la Nomenclature Comptable M4 (*Services publics locaux industriels et commerciaux*).

Le Compte Administratif doit être identique au Compte de Gestion et mentionner les résultats de l'exercice précédent. Il doit également préciser les restes à réaliser, dont un état doit y être joint.

Conformément au C.G.C.T. et au règlement intérieur des Assemblées, le Comité Syndical doit élire un nouveau Président de séance. Toutefois, le Président du Syndicat peut assister aux débats, sans prendre part aux votes.

Ainsi, après avoir entendu le rapport de présentation joint en annexe.

APRES EN AVOIR DELIBERE, LE COMITE DECIDE A L'UNANIMITE :

- **D'adopter le Compte Administratif du Budget Annexe « élimination des déchets », comme suit :**

- **Exploitation:**

- Résultat 2015	567 754,09 €
- Un report de l'exercice N-1	1 557 072,57 €
- Soit un résultat cumulé de	2 124 826,66 €

- **Investissement :**

- Un déficit d'investissement 2015	1 473 492,15 €
- Un report de l'exercice N-1	916 127,99 €
- Soit un solde d'exécution de	-557 364,16 €
- Un solde des RAR à reporter de	281 072,15 €
- Soit un résultat cumulé de	-276 292,01 €

- **D'affecter les résultats cumulés, comme suit :**

- Résultat de fonctionnement reporté (002)	1 848 534,65 €
- Excédent de fonctionnement capitalisé (1068)	276 292,01 €
- Déficit d'investissement cumulé (001)	557 364,16 €

Cette délibération n'appelle aucun débat et aucune observation.

N°C20160322_023 : APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2015 DU BUDGET ANNEXE « ELIMINATION DES DECHETS »

<u>Nombre de délégués en exercice</u> : 24 <u>Nombre de présents</u> : 14 <u>Nombre de pouvoirs</u> : 1 <u>Nombre de votants</u> : 15
--

Pour : Contre : Abstention(s) : A l'unanimité ☒
--

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment les articles L.5721-1 à L.5721-9 et L.2121-31 et L.1612-13 ;

Vu les statuts du Syndicat, annexés à l'arrêté préfectoral n°2010-D2/B1-014 du 6 juillet 2010 portant modification des statuts du Syndicat Interdépartemental Mixte pour l'Équipement Rural.

➔ **Délibération :**

Le Compte de Gestion est établi par le Receveur du Syndicat. Celui-ci reprend dans ses écritures les résultats de l'exercice précédent et retrace les opérations budgétaires en dépenses et en recettes.

Le Compte de Gestion doit concorder en tout point avec le Compte Administratif.

APRES PRESENTATION PAR LE RECEVEUR DU SYNDICAT, LE COMITE DECIDE A L'UNANIMITE :

- **D'approuver le Compte de Gestion 2015 du Budget Annexe « élimination des déchets » :**

		DEPENSES	RECETTES	SOLDE D'EXECUTION
REALISATIONS de l'EXERCICE	Section de fonctionnement	9 223 534,39 €	9 791 288,48 €	567 754,09 €
	Section d'investissement	4 501 144,75 €	3 027 652,60 €	- 1 473 492,15 €

REPORTS de l'EXERCICE (N-1)	Section de fonctionnement	- €	1 557 072,57 €	
	Section d'investissement	- €	916 127,99 €	

Total réalisations + reports	Section de fonctionnement	9 223 534,39 €	11 348 361,05 €	2 124 826,66 €
	section d'investissement	4 501 144,75 €	3 943 780,59 €	-557 364,16 €

RESTES A REALISER A REPORTER	Section d'investissement	806 464,60 €	1 087 536,75 €	
	TOTAL des restes à réaliser à reporter	806 464,60 €	1 087 536,75 €	281 072,15 €

		DEPENSES	RECETTES	SOLDE d'EXECUTION
RESULTAT CUMULE	Section de fonctionnement	9 223 534,39 €	11 348 361,05 €	2 124 826,66 €
	Section d'investissement	5 307 609,35 €	5 031 317,34 €	- 276 292,01 €
	TOTAL CUMULE	14 531 143,74 €	16 379 678,39 €	1 848 534,65 €

- **D'autoriser le Président à signer tous les documents constituant le Compte de Gestion.**

Cette délibération n'appelle aucun débat et aucune observation.

N°C20160322_024 : CONSTITUTION D'UN GROUPE DE TRAVAIL POUR OPTIMISER LA DISTRIBUTION DES SACS DE COLLECTE

<u>Nombre de délégués en exercice</u> : 22	Pour :
<u>Nombre de présents</u> : 13	Contre :
<u>Nombre de pouvoirs</u> : 1	Abstention(s) :
<u>Nombre de votants</u> : 14	A l'unanimité ☒

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment les articles L.5721-1 à L 5721-9 ;

Vu les statuts du Syndicat, annexés à l'arrêté préfectoral n°2010-D2/B1-014 du 6 juillet 2010 portant modification des statuts du Syndicat Interdépartemental Mixte pour l'Equipeement Rural.

➔ Délibération :

Face à l'augmentation de la quantité de sacs de collecte mis à disposition des usagers, le Bureau Syndical, réuni le 10 mars dernier, a souhaité constituer un groupe de travail afin d'optimiser leur distribution.

Le groupe de travail sera conduit à s'interroger sur :

- *La dotation en sac par foyer*
- *Le mode de distribution des sacs :*
- *dotation annuelle, semestrielle ?*
- *lieux de distribution*
- *La mise en place de nouveaux outils de contrôle (modification de la carte actuelle / mise en place d'un pass déchets / ticket individuel ?)*
- *Les caractéristiques des sacs (contenance / épaisseur / système de fermeture ... ?).*

5 membres du Bureau ont ainsi souhaité participer à cette réflexion :

- ♦ Catherine MARIGNAN, Vice-Présidente
- ♦ Bernard PORCHET, Vice-Président
- ♦ Maryvonne TAVILIEN, déléguée de la CC du Lussacois
- ♦ Jean-Pierre PROVOST, délégué de la CC des Pays Civrasiens et Charlois
- ♦ Nathalin CLEUET, délégué de la Commune de St Martin l'Ars

APRES EN AVOIR DELIBERE, LE COMITE DECIDE A L'UNANIMITE:

- **D'approuver la constitution du groupe de travail composé des 5 membres cités ci-dessus, ainsi que de techniciens du Syndicat.**

Cette délibération n'appelle aucun débat et aucune observation.

N°C20160322_025 : VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2016

Nombre de délégués en exercice : 24 Nombre de présents : 14 Nombre de pouvoirs : 1 Nombre de votants : 15	Pour : Contre : Abstention(s) : A l'unanimité ☒
--	--

Vu *le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment les articles L.5721-1 à L 5721-9 et L 1612-1 à L 1612-20 ;*

Vu *les statuts du Syndicat, annexés à l'arrêté préfectoral n°2010-D2/B1-014 du 6 juillet 2010 portant modification des statuts du Syndicat Interdépartemental Mixte pour l'Équipement Rural ;*

Vu *la délibération du Comité Syndical en date du 23 novembre 2015, portant Débat d'Orientation Budgétaire.*

➔ Délibération :

A la demande du Président, Mme MARIGNAN, Vice-présidente du syndicat expose le rapport de présentation du budget joint en annexe.

APRES EN AVOIR DELIBERE, LE COMITE DECIDE A L'UNANIMITE :

- ➔ **D'adopter le Budget Primitif dont les sections de fonctionnement et d'investissement peuvent être synthétisées de la façon suivante :**

SECTION d'EXPLOITATION

		DEPENSES	RECETTES
VOTE	Crédits d'exploitation votés au titre du présent Budget	11 294 000,00 €	9 445 465,35 €
REPORTS	Résultat d'exploitation reporté (002)	0,00 €	1 848 534,65 €
Total de la section d'exploitation		11 294 000,00 €	11 294 000,00 €

SECTION d'INVESTISSEMENT

		DEPENSES	RECETTES
VOTE	Crédits d'investissement votés au titre du présent Budget	2 171 060,00 €	2 171 060,00 €
REPORTS	Restes à réaliser de l'exercice précédent	806 464,60 €	1 087 536,75 €
	Solde d'exécution de la section d'investissement reporté (001)	557 364,16 €	0,00 €
	Excédent de fonctionnement capitalisé (1068)	0,00 €	276 292,01 €
Total de la section d'investissement		3 534 888,76 €	3 534 888,76 €
TOTAL du BUDGET		14 828 888,76 €	14 828 888,76 €

 Complément d'information apporté en séance :

Concernant les sommes inscrites pour la reprise de l'étude du Dossier d'Autorisation d'Exploiter de l'Eco-Pôle, le Directeur indique qu'il semblerait qu'après le résultat de la consultation ces dernières soient insuffisantes et qu'il faille ajouter 20 000 €.

⇒ Débats / observations :

Monsieur GALLET souligne le maintien au même niveau que 2015 des sommes consacrées à l'achat de carburant, alors qu'il craint une hausse des prix au cours des prochains mois.

Le Directeur précise qu'à ce jour aucun indicateur ne laisse présager une véritable hausse des prix.

Sur proposition de Madame TAVILIEN le budget est corrigé en séance afin de tenir compte des besoins de financement complémentaires liés au Dossier d'Autorisation d'Exploiter. Les dépenses imprévues sont ainsi réduites de 20 000 € et les frais d'études portés à 115 000 €.

Suite à la suspension de la régie de recettes, Monsieur GALLET s'interroge sur la présence en recettes de 15 000 € de vente de compost aux particuliers.

La régie n'étant suspendue qu'à compter du 15 avril, le Directeur propose de conserver cette somme, dont la perte partielle pourra être compensée par les autres postes de recette.

N°C20160322_026 : REPRISE SUR PROVISION

<u>Nombre de délégués en exercice</u> : 24	Pour :
<u>Nombre de présents</u> : 14	Contre :
<u>Nombre de pouvoirs</u> : 1	Abstention(s) :
<u>Nombre de votants</u> : 15	A l'unanimité ☒

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment les articles L.5721-1 à L.5721-9 ;

Vu les statuts du Syndicat, annexés à l'arrêté préfectoral n°2010-D2/B1-014 du 6 juillet 2010 portant modification des statuts du Syndicat Interdépartemental Mixte pour l'Équipement Rural.

➔ **Délibération :**

Daniel TREMBLAIS, Vice-Président indique qu'afin de compenser la baisse de la redevance d'occupation du domaine public versée par Séché Eco Industries concernant le site d'enfouissement du VIGEANT, il conviendrait d'autoriser les reprises sur la provision constituée à cet effet pour les années 2016 à 2019 :

ANNEES	2014	2015	2016	2017	2018	2019 Dernier versement
Redevance versée par Séché Eco-Industries	558 000 €	486 000 €	396 000 €	297 000 €	198 000 €	99 000 €
Reprise sur la provision constituée	/	72 000 €	90 000 €	99 000 €	99 000 €	99 000 €
Solde de la provision	1 183 500 €	1 111 500 €	1 021 500 €	922 500 €	823 500 €	724 500 €

APRES EN AVOIR DELIBERE, LE COMITE DECIDE A L'UNANIMITE :

- ➔ D'autoriser le plan de reprise des provisions présenté.

Cette délibération n'appelle aucun débat et aucune observation.

<u>Nombre de délégués en exercice</u> : 24	Pour :
<u>Nombre de présents</u> : 14	Contre :
<u>Nombre de pouvoirs</u> : 1	Abstention(s) :
<u>Nombre de votants</u> : 15	A l'unanimité ☒

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment les articles L.5721-1 à L.5721-9 ;*
- Vu les statuts du Syndicat, annexés à l'arrêté préfectoral n°2010-D2/B1-014 du 6 juillet 2010 portant modification des statuts du Syndicat Interdépartemental Mixte pour l'Équipement Rural ;*
- Vu la délibération du Comité Syndical en date du 23 novembre 2015 portant adoption du tarif des prestations de services pour 2016.*

➔ **Délibération :**

A la demande du Président, le Directeur indique que le SIMER souhaite développer les prestations effectuées pour le compte des professionnels dans l'objectif de réduire la quantité de déchets ultimes produits. Pour cela, il conviendrait de compléter la grille de tarif votée par le Comité le 23 novembre 2015 pour y inclure :

- Un coût de traitement du bois de catégorie B : 35.00 € HT / tonne
- Un prix de rachat du carton porté à : 45.00 € HT / tonne
- Un prix de rachat du papier et JRM : 75.00 € HT / tonne
- La gratuité de la reprise des films en plastique (*le coût était de 7 € HT / T*)

APRES EN AVOIR DELIBERE, LE COMITE DECIDE A L'UNANIMITE :

- **D'approuver la grille tarifaire jointe en annexe.**

Cette délibération n'appelle aucun débat et aucune observation.

**N°C20160322_028 : SOUTIEN AUX PROJETS COLLECTIFS
POUR LE TRI ET LA REDUCTION DES DECHETS**

<u>Nombre de délégués en exercice</u> : 24	Pour :
<u>Nombre de présents</u> : 14	Contre :
<u>Nombre de pouvoirs</u> : 1	Abstention(s) :
<u>Nombre de votants</u> : 15	A l'unanimité ☒

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment les articles L.5721-1 à L.5721-9 ;*
- Vu les statuts du Syndicat, annexés à l'arrêté préfectoral n°2010-D2/B1-014 du 6 juillet 2010 portant modification des statuts du Syndicat Interdépartemental Mixte pour l'Équipement Rural.*

➔ **Délibération :**

Le Président demande à Mme ROUZIERE, Responsable du Service Animation des Territoires, de présenter le rapport suivant :

Dans le cadre de l'animation des territoires pour le tri et la réduction des déchets, le SIMER souhaite donner la possibilité à des entités collectives de mettre en place des projets qui présentent un intérêt certain pour le tri et/ou la réduction de nos déchets.

Pour ce faire, il est envisagé de lancer un 1^{er} appel à candidatures au printemps 2016. Les porteurs de projets pourraient ainsi prétendre à une prise en charge à hauteur de 80% de leurs dépenses. Ce soutien se traduirait par le versement d'une subvention plafonnée à hauteur de 500 €, ce qui permettrait de soutenir jusqu'à 10 projets (*crédits dédiés à ce dispositif : 5 000 €*).

Les candidats auraient à démontrer l'intérêt de leur projet en complétant un dossier de candidature détaillant notamment les motivations de la structure, mais aussi les potentiels de valorisation et/ou d'évitement des déchets.

APRES EN AVOIR DELIBERE, LE COMITE DECIDE A L'UNANIMITE :

- La mise en place du dispositif de soutien aux projets collectifs pour le tri et la réduction des déchets tel qu'exposé, dans la limite des crédits budgétaires ;
- La constitution d'un « jury de sélection » en charge de sélectionner les attributaires des soutiens, qui sera composé de deux membres du Comité (Mesdames MARIGNAN et KESTEMAN) et de techniciens du Syndicat.

Cette délibération n'appelle aucun débat et aucune observation.

N°C20160322_029 : ACCOMPAGNEMENT A LA MISE EN PLACE DE POULAILLERS DANS LES ECOLES

Nombre de délégués en exercice : 24	Pour : Contre : Abstention(s) : A l'unanimité ☒
--	--

Nombre de présents : 14

Nombre de pouvoirs : 1

Nombre de votants : 15

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment les articles L.5721-1 à L.5721-9 ;

Vu les statuts du Syndicat, annexés à l'arrêté préfectoral n°2010-D2/B1-014 du 6 juillet 2010 portant modification des statuts du Syndicat Interdépartemental Mixte pour l'Equipeement Rural.

→ Délibération :

Le Président demande à Mme ROUZIERE, Responsable du Service Animation des Territoires, de présenter le rapport suivant :

Afin de détourner les déchets organiques du sac noir, le SIMER propose aux écoles qui le souhaitent de s'équiper de poulailler.

En partenariat avec les communes, le SIMER souhaite accompagner les écoles afin de s'assurer :

- de la bonne mise en place du poulailler ;
- du détournement effectif des déchets organiques produits à l'école ;
- de la pérennité du poulailler.

Une convention tripartite sera proposée afin de préciser les rôles et les engagements de chacune des parties.

Dans le cadre de cette convention, le SIMER s'engage à :

- assurer l'information auprès du personnel communal, du gestionnaire de la cantine...
- fournir des panneaux de communication et du matériel de compostage (composteur, bio-seaux...), et, si besoin, des matériaux de récupération pour la construction du poulailler (bois ...),
- effectuer un suivi, afin de veiller à la bonne gestion du poulailler et du composteur.

APRES EN AVOIR DELIBERE, LE COMITE DECIDE A L'UNANIMITE :

- d'accepter la mise en place de cet accompagnement et d'autoriser le Président à signer les conventions tripartites.

Cette délibération n'appelle aucun débat et aucune observation.

N°C20160322_030 : MISE EN PLACE D'UN DISPOSITIF DE PRET DE GOBELETS REUTILISABLES

<u>Nombre de délégués en exercice</u> : 24	Pour :
<u>Nombre de présents</u> : 14	Contre :
<u>Nombre de pouvoirs</u> : 1	Abstention(s) :
<u>Nombre de votants</u> : 15	A l'unanimité ☒

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment les articles L.5721-1 à L.5721-9 ;

Vu les statuts du Syndicat, annexés à l'arrêté préfectoral n°2010-D2/B1-014 du 6 juillet 2010 portant modification des statuts du Syndicat Interdépartemental Mixte pour l'Équipement Rural.

➔ Délibération :

Le Président demande à Mme ROUZIERE, Responsable du Service Animation des Territoires, de présenter le rapport suivant :

Le SIMER dans son action de prévention des déchets souhaite inciter les organisateurs de manifestations à utiliser des gobelets réutilisables. **Un stock de 700 gobelets a ainsi été constitué par le SIMER pour être mis à disposition gratuitement** et permettre aux organisateurs de manifestations d'éviter de produire des déchets.

Afin de préciser les modalités d'utilisation des gobelets, un **règlement stipulant les conditions de réservation, d'utilisation et de restitution** a été créé. Ce dernier prévoit notamment :

- *Les conditions de remise des gobelets à l'emprunteur (retrait à l'Eco-Pôle ou livraison par le SIMER),*
- *L'obligation pour l'organisateur de mettre en place une consigne de 1€, afin de limiter les pertes,*
- *et, le cas échéant, la facturation en cas de gobelets non nettoyés, détériorés ou manquants.*

APRES EN AVOIR DELIBERE, LE COMITE DECIDE A L'UNANIMITE :

- **d'accepter le principe de prêt de gobelets réutilisables.**

Cette délibération n'appelle aucun débat et aucune observation.

N°C20160322_031 : MISE A DISPOSITION DE MATERIEL DE TRI DANS LES SALLES DES FETES

Nombre de délégués en exercice : 24	Pour :
Nombre de présents : 14	Contre :
Nombre de pouvoirs : 1	Abstention(s) :
Nombre de votants : 15	A l'unanimité ☒

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment les articles L.5721-1 à L.5721-9 ;

Vu les statuts du Syndicat, annexés à l'arrêté préfectoral n°2010-D2/B1-014 du 6 juillet 2010 portant modification des statuts du Syndicat Interdépartemental Mixte pour l'Équipement Rural.

➔ Délibération :

Le Président demande à Mme ROUZIERE, Responsable du Service Animation des Territoires, de présenter le rapport suivant :

Dans la continuité du projet initié en 2015 en partenariat avec le collège de Saint-Savin pour **améliorer le tri dans les salles des fêtes et les manifestations** et au regard des tests effectués dans les Communes de Lussac les Châteaux et Sillars, le SIMER proposera prochainement aux communes **un kit** comprenant :

- Un modèle de paragraphe à insérer dans la convention de location de la salle-des-fêtes, ainsi qu'un mémo-tri (*petites astuces pour une fête respectueuse de l'environnement et consignes de tri dédiées aux festivités*)
- Des affiches de communication à disposer dans la salle des fêtes
- Un mobilier de tri adapté aux déchets.

L'enveloppe budgétaire prévue à ce projet s'élève à 13 500 €.

APRES EN AVOIR DELIBERE, LE COMITE DECIDE A L'UNANIMITE :

- d'accepter la mise à disposition de ces outils aux communes qui relèvent de la compétence collecte et traitement des déchets.

Cette délibération n'appelle aucun débat et aucune observation.

N°C20160322_032 : MISE A DISPOSITION DE SUPPORTS PEDAGOGIQUES POUR LES BIBLIOTHEQUES, LES MEDIATHEQUES ET LES ETABLISSEMENTS SCOLAIRES

Nombre de délégués en exercice : 24
Nombre de présents : 14
Nombre de pouvoirs : 1
Nombre de votants : 15

Pour :
 Contre :
 Abstention(s) :
 A l'unanimité ☒

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment les articles L.5721-1 à L.5721-9 ;

Vu les statuts du Syndicat, annexés à l'arrêté préfectoral n°2010-D2/B1-014 du 6 juillet 2010 portant modification des statuts du Syndicat Interdépartemental Mixte pour l'Équipement Rural.

→ Délibération :

Le Président demande à Mme ROUZIERE, Responsable du Service Animation des Territoires, de présenter le rapport suivant :

Depuis plusieurs années, le SIMER s'attache à sensibiliser les jeunes à la problématique de réduction et de tri des déchets. Afin de diversifier son offre, le Syndicat a développé la malle **BIBLIOSIM** : un outil composé de livres et de jeux qui abordent de façon ludique la notion du déchet.

Afin d'encadrer sa mise à disposition à titre gracieux, une convention de prêt a été développée. Cette dernière précise notamment que les documents et jeux doivent être consultés et utilisés sur place uniquement et qu'en cas de dommages ou de pertes, ceux-ci devront être remplacés à l'identique ou remboursés par l'emprunteur.

APRES EN AVOIR DELIBERE, LE COMITE DECIDE A L'UNANIMITE :

- d'autoriser la mise à disposition de la BIBLIOSIM aux bibliothèques, médiathèques, établissements scolaires.

Cette délibération n'appelle aucun débat et aucune observation.

**N°C20160322_033 : SUBVENTION VERSEE A L'ASSOCIATION CORBEAU BLANC
AU TITRE DU REEMPLOI**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment les articles L.5721-1 à L.5721-9 ;

Vu les statuts du Syndicat, annexés à l'arrêté préfectoral n°2010-D2/B1-014 du 6 juillet 2010 portant modification des statuts du Syndicat Interdépartemental Mixte pour l'Équipement Rural.

<u>Nombre de délégués en exercice</u> : 24	Pour :
<u>Nombre de présents</u> : 14	Contre :
<u>Nombre de pouvoirs</u> : 1	Abstention(s) :
<u>Nombre de votants</u> : 15	A l'unanimité ☒

➔ **Délibération :**

Le Président demande à Mme ROUZIERE, Responsable du Service Animation des Territoires, de présenter le rapport suivant :

Le SIMER dans son action de réemploi en déchèteries a conclu une convention de partenariat avec l'association CORBEAU BLANC. Cette convention encadre la récupération de divers objets (*bibelots, vaisselle, meubles, vélos, jouets et ordinateurs*) par l'association dans 4 déchèteries : Usson du Poitou, Millac, Verrières et Chauvigny.

En 2015, l'association CORBEAU BLANC a ainsi récupéré 5.60 tonnes d'objets divers (contre 12.06 tonnes en 2014). La baisse des tonnages collectés peut s'expliquer en partie par un changement de l'organisation des personnels en déchèterie.

Comme le prévoit la convention, l'association a fait l'objet au cours du deuxième trimestre de l'année 2015, du versement d'un acompte correspondant à 50 % du soutien versé au titre de l'année N-1, soit 383.44 €.

Compte tenu du faible tonnage collecté en 2015, il s'avère, après calcul, que l'association soit redevable auprès du SIMER d'un trop perçu de 25.04 €.

$$5.60 \text{ tonnes} \times 64 \text{ €} = 358.40 \text{ €} / 358.40 \text{ €} - 383.44 \text{ €} = -25.04 \text{ €}$$

Rappel : le calcul est effectué au coût 2015 de la tonne enfouie, hors TVA, avec TGAP

Les premiers bilans laissent toutefois augurer d'excellents résultats pour 2016, du fait de la montée en puissance des dons en déchèterie de Montmorillon & Chauvigny (3 tonnes déjà collectées à la fin février).

APRES EN AVOIR DELIBERE, LE COMITE DECIDE A L'UNANIMITE :

- De ne pas demander le remboursement de la somme trop perçue pour 2015 par l'association Corbeau Blanc, mais de la déduire de l'acompte versé au titre de l'année 2016.

Cette délibération n'appelle aucun débat et aucune observation.

**N°C20160322_034 : CORRECTION DE L'ERREUR DE PLUME SURVENUE DANS LA REDACTION
DE LA DELIBERATION FIXANT LES TARIFS DE LA REOM POUR 2016**

Nombre de délégués en exercice : 22

Nombre de présents : 13

Nombre de pouvoirs : 1

Nombre de votants : 14

Pour :

Contre :

Abstention(s) :

A l'unanimité ☒

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment les articles L.5721-1 à L.5721-9 ;*
- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment les articles L.2333-76- L.2224-13*
- Vu les statuts du Syndicat, annexés à l'arrêté préfectoral n°2010-D2/B1-014 du 6 juillet 2010 portant modification des statuts du Syndicat Interdépartemental Mixte pour l'Équipement Rural ;*
- Vu la délibération n° C20151123_106 du 23 novembre 2015 portant détermination des tarifs de la REOM pour 2016.*

➔ **Délibération :**

Le Président indique que lors de la rédaction de la délibération fixant les tarifs de la REOM pour 2016 (n°C20151123-106), une erreur de plume s'est glissée dans le tableau concernant la facturation des activités saisonnières (dont les campings). En effet, les tarifs indiqués pour la part fixe correspondent aux tarifs semestriels, alors que doivent y figurer les tarifs annuels.

APRES EN AVOIR DELIBERE, LE COMITE DECIDE A L'UNANIMITE :

- **De modifier le 6^{ème} paragraphe de la délibération susvisée comme suit :**
 - **les tarifs pour une collecte annuelle « des activités saisonnières » (dont camping) sont :**

PART FIXE	Tarif annuel 2016 TTC (TVA 10%)
C1 (collecte 1 fois par semaine)	184.00 €
C2 (collecte 2 fois par semaine)	229.00 €
PART PROPORTIONNELLE	Tarif annuel 2016 TTC (TVA 10%)
Volume Hebdomadaire	€
Jusqu'à 120l (inclus)	pas de coût
de 121l à 240l	92.00 €
de 241l à 600l *	184.00 €
601l à 1200l	368.00 €
1201l à 1800l	736.00 €
1801l à 2400l	1 104.00 €
2401l à 3000l	1 472.00 €
3001l à 3600l	1 840.00 €
3601l à 4200l	2 208.00 €
4201l à 4800l	2 576.00 €
4801l à 5400l	2 944.00 €
5401l à 6000l	3 312.00 €

6001l à 6600l	3 680.00 €
6601l à 7200l	4 048.00 €
7201l à 7800l ...	4 416.00 €

(*) Les bacs de 660l correspondent à un volume utile de 600l.

Cette délibération n'appelle aucun débat et aucune observation.

QUESTIONS DIVERSES

Monsieur GALLET signale que de nouvelles bornes à verres ont été installées mais que les anciennes sont toujours présentes sur place. Par ailleurs, il indique qu'il demeure toujours dans l'attente de la livraison des bacs de tri commandés.

Le Directeur prend note des demandes et précise que le nécessaire sera fait prochainement.

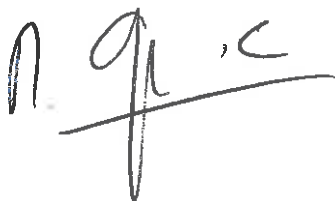
Monsieur PROVOST annonce que certaines collectivités du Civraisien ne sont plus destinataires des fichiers de la Redevance.

Le Directeur informe d'un changement d'organisation dans l'envoi des fichiers de la REOM, qui se fera désormais à la demande de la Collectivité. Il ajoute qu'auparavant les fichiers étaient transmis automatiquement sans forcément faire l'objet d'une vérification en Mairie.

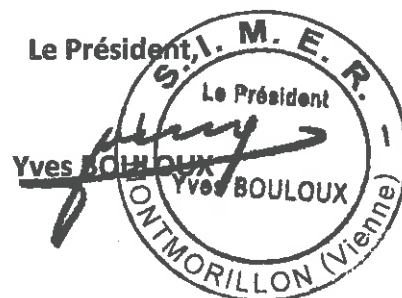
L'ordre du jour étant terminé, le Président clôt la séance

Le Secrétaire de Séance,

Maryvonne TAVILIEN



Le Président,





ANNEXES



**PROCES-VERBAL de la REUNION du
COMITÉ TECHNIQUE du 4 février 2016**

Le Comité Technique, légalement convoqué le 27 janvier 2016, s'est réuni le 4 février 2016 à 16 h 00, salle de réunion au siège du SIMER à Montmorillon, sous la Présidence de Monsieur Ernest COLIN.

✓ Etaient présents :

Monsieur COLIN Ernest, Président, Madame TAVILIEN Maryvonne, Messieurs JARRASSIER Michel et SAZARIN Jérôme, membres titulaires, représentants la collectivité.

Et Madame RUIZ Jacqueline, Messieurs DION Eric, BEZAGUET Laurent, TOUSSAINT Sébastien, membres titulaires, représentants le personnel.

✓ Absent excusé : Docteur STROHL Muriel, Médecin du travail.

✓ Assistaient également à la réunion :

Monsieur SIRONNEAU Franck – Responsable R.H. - A.C.M.O., Madame CARAMIGEAS Céline, assistante RH, Madame LAMOUREUX Marjorie membre suppléant représentant le personnel

A L'ORDRE DU JOUR :

- 1 – Validation du procès-verbal de la réunion du 27 novembre 2015
- 2 – Organisation de la collecte les jours fériés
- 3 – Réintégration d'un agent en disponibilité
- 4 – Tableau des effectifs 2016
- 5 – Plannings des congés 2016
- 6 – Bilan de l'absentéisme 2015
- 7 – Bilan des formations 2015
- 8 – Plan de formation 2016
- 9 – Régime Indemnitaire
- 10 – questions diverses

COMITE TECHNIQUE du 4 février 2016

-Procès-Verbal de Séance -

Les conditions de quorum étant réunies, la séance est ouverte sous la Présidence de Monsieur Ernest COLIN.

1. Validation du procès-verbal de la réunion du 27 novembre 2015 :

Monsieur le Président demande aux membres présents d'approuver le procès-verbal de la dernière réunion du Comité Technique du 27 novembre 2015 (annexe 1).

→ AVIS : Le procès-verbal de la séance du 27 novembre 2015 est adopté à l'unanimité.

2. Organisation de la collecte les jours fériés :

Monsieur le Président rappelle les avis du Comité Technique des 3 et 27 novembre 2015 concernant la collecte des déchets ménagers les jours fériés et présente les deux propositions suivantes :

- **1 – Collecte les jours fériés :** Paiement d'une indemnité horaire pour jours fériés (0.74 €/h), augmentée du versement d'un montant minimum de 55 € brut par jour férié (soit au total un doublement du salaire de la journée). A cela s'ajoute la possibilité pour chaque agent de poser, en tenant compte des nécessités de service, 2 jours de congés, non décomptés des congés annuels. Cette disposition ne concerne pas le 1^{er} janvier, 1^{er} mai et le 25 décembre qui resteraient chômeés.
- **2 – alternative au travail des jours fériés :** si la semaine comporte un jour férié, à partir de ce jour, toutes les collectes sont décalées d'un jour, jusqu'au samedi matin inclus. Cette solution permet de poser une règle générale mémorisable par les usagers et d'effectuer le service le lendemain afin de ramasser les sacs qui auraient été par erreur sortis la veille. Cette alternative n'est pas applicable au territoire de la Communauté de Communes de la Région de COUHE, compte tenu des engagements contractuels pris.

DEBAT :

Monsieur DION fait part des différentes réunions organisées avec les agents de collecte. Il indique que ceux-ci sont majoritairement opposés à l'organisation de la collecte les jours fériés pour des raisons essentiellement financières. Les agents considèrent en effet que l'indemnité financière proposée est insuffisante. Il faut toutefois indiquer qu'une petite part des agents sont opposés à cette mesure pour une question de principe.

Le Président soumet au vote du Comité cette 1ère proposition.

VOTE : La proposition pour le travail les jours fériés dans les conditions énoncées obtient 4 voix POUR des représentants du SIMER et 4 voix CONTRE des représentants du personnel.

Le Président décide de ne pas mettre aux voix la seconde proposition au regard de l'opposition manifeste des agents. Les représentants du personnel proposent alors qu'une rencontre soit organisée entre le Président du SIMER et les agents de collecte.

→ **AVIS** : A l'unanimité cette proposition est acceptée

3. Réintégration d'un agent suite à une disponibilité :

Monsieur le Président laisse la parole à Monsieur le Directeur qui rappelle qu'un agent, Adjoint Technique de 2^{ème} classe, a demandé sa réintégration à compter du 1^{er} juillet 2015 suite à un an de disponibilité pour convenances personnelles. Le poste d'agent de déchèterie/transfert sur le territoire de la Communauté de Communes de la Région de COUHE lui a été proposé. Ce poste est à temps complet et il correspond aux missions prévues par le statut particulier du cadre d'emplois des Adjoints Techniques Territoriaux.

Par courrier reçu le 27 janvier 2016, l'agent a décliné cette proposition.

Par ailleurs, M. SAZARIN précise qu'un second courrier a été transmis à l'agent, en vertu d'une jurisprudence récente de la CAA de Bordeaux du 23 octobre 2015. En effet, selon celle-ci, un agent qui refuse un poste ne peut être considéré comme privé involontairement d'emploi et ne peut plus prétendre à l'allocation de retour à l'emploi

DEBAT :

Les représentants du personnel prennent acte des informations données et demandent si de nouveaux postes ne peuvent pas lui être proposés sur la partle Travaux publics.

Le Président indique que la volonté générale est plutôt de diminuer les effectifs présents dans ce service, notamment pour tenir compte de la conjoncture économique. Il précise par ailleurs que le poste ouvert à la déchèterie de La Trimouille est un poste à temps non complet qui ne correspond pas au statut de l'agent concerné.

4. Tableau des effectifs : création de poste

Le Président demande au Directeur de présenter les différents tableaux.

Monsieur SAZARIN précise que l'actuel tableau des effectifs voté en 2015 ne permet pas d'avoir une bonne compréhension des postes à pourvoir. Il sera donc proposé au prochain Comité Syndical de délibérer sur la suppression de tous les postes non pourvus et de créer un tableau des effectifs par budget.

Suite aux propositions d'avancement de grade pour l'année 2016, transmises par le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de la Vienne, aux différentes possibilités internes offertes et après avis de la Commission Administrative Paritaire compétente, il est proposé de modifier le tableau des effectifs comme suit en créant et supprimant les postes suivants :

ADMINISTRATION GENERALE

- Création de 2 postes d'Adjoint Administratif de 1^{ère} classe à compter du 1.1.2016
- Suppression de 2 postes d'Adjoint Administratif de 2^{ème} classe à compter du 1.1.2016

Pôle TRAVAUX PUBLICS

- Création de 3 postes d'Adjoint Technique Principal de 1^{ère} classe à compter du 1.7.2016
- Suppression de 1 poste d'Adjoint Technique Principal de 2^{ème} classe à compter du 1.7.2016
- Suppression de 2 postes d'Adjoint Technique de 1^{ère} classe à compter du 1.7.2016
- Création de 1 poste d'Ingénieur Territorial à compter du 1.9.2016 suite à la réussite au concours

Pôle GESTION DES DECHETS

Monsieur SAZARIN rappelle que le Service de gestion des déchets est un service public industriel et Commercial (SPIC) car il est financé par la Redevance d'Enlèvement des Ordures Ménagères (REOM).

A ce titre, ses agents à l'exception du Directeur et du Comptable doivent avoir un statut de droit privé et relever de la convention nationale collective des métiers du déchet (*référence JO n° 3156*) et du code du travail.

Il conviendrait donc d'ajuster le tableau en insérant les contrats permanents de droit privé, notamment suite au marché de collecte de la Communauté de Communes de la Région de COUHE :

- 2 postes de conducteur de BOM (*conducteur de matériel de collecte, d'enlèvement, de nettoyage. Indice 110*) à temps complet (CCRC) ;
- 2 postes de conducteur de BOM (*conducteur de matériel de collecte, d'enlèvement, de nettoyage. Indice 110*) à raison de 30 heures par semaine ;
- 1 poste d'Agent de déchèterie/transfert (*agent de d'accueil, de réception. Indice 104*) pour les déchèteries de COUHE et CHAUNAY et les opérations de transfert afférentes, à raison d'un temps complet.

Par ailleurs, suite à la sélection du SIMER dans l'appel à projet « *Territoire Zéro Déchet, Zéro Gaspi* », le syndicat bénéficiera de soutiens financiers pouvant aller

jusqu'à 24 000 €/an, pendant 3 ans, plus une aide de 15 000 € à l'installation d'un poste.

Dans ce contexte, il est envisagé le recrutement d'un cadre A pour animer cet important programme et également assurer la responsabilité d'exploitation du bloc collecte (services collecte, transfert, déchèterie).

Le départ annoncé de la responsable d'exploitation, oblige le syndicat à programmer un recrutement d'un nouveau cadre. Le poste d'Ingénieur sera maintenu et un second poste de cadre A sera créé afin d'assurer la gestion du bloc traitement regroupant les actuels services « *Compostage, Centre de Tri, Eco-Pôle* ».

Il est également demandé au sein du service déchèterie, suite au départ d'un titulaire, de créer un emploi sous la forme d'un CDI de 30 heures par semaine à compter du 1^{er} avril 2016. .

Enfin Il conviendrait d'apporter les modifications suivantes suite aux propositions d'avancement de grade pour l'année 2016, transmises par le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de la Vienne :

- Création de 2 postes d'Adjoint Administratif de 1^{ère} classe à compter du 1.7.2016
- Suppression de 2 postes d'Adjoint Administratif de 2^{ème} classe à compter du 1.7.2016

→ **AVIS :** *Les membres du CTP, à l'unanimité, valident les modifications et créations de postes ainsi que les nouveaux tableaux des effectifs par budget tel que présentés pour l'année 2016.*

5. Plannings des congés 2016 par service :

A la demande du Président, le Responsable des Ressources Humaines présente les plannings de congés 2016.

DEBAT :

Madame RUIZ demande, pour le planning du centre de tri, la possibilité d'insérer les ponts de l'ascension et la Toussaint.

Monsieur SAZARIN précise qu'il sera possible d'octroyer ces 2 journées sous réserve que le stock de déchets à trier ne soit pas trop important et permettent d'atteindre le point zéro en fin d'année.

Monsieur DION demande pour le service Travaux si une deuxième période de congés sera ouverte en été pour le service Voirie. Monsieur SAZARIN précise qu'aujourd'hui l'état des commandes ne permet pas de l'envisager.

→ **AVIS :** *Les membres du CTP, à l'unanimité, valident les plannings 2016 tel que présentés avec les modifications apportées.*

6. Bilan de l'absentéisme 2015 :

A la demande du Président, le Directeur présente le tableau du bilan de l'absentéisme pour l'année 2015.

DISCUSSION

Monsieur SAZARIN précise que, même si le nombre total de jours d'arrêt est en diminution de plus de 17 % par rapport à l'année 2014, il y a une forte augmentation des arrêts en maladie ordinaire (+ 49 %). Le nombre d'agents dans certains services a diminué alors que le nombre de jours augmente, ce qui laisserait penser que les arrêts sont de plus longue durée. Il est donc demandé que soit présenté au prochain Comité Technique, le nombre d'arrêt en maladie ordinaire inférieur et supérieur à 5 jours.

→ AVIS : *Les Membres du CTP souhaitent qu'un nouveau tableau d'absentéisme soit présenté lors de la prochaine séance.*

7. Bilan des formations 2015 :

A la demande du Président, le Responsable des Ressources Humaines présente le tableau du bilan pour 2015.

DISCUSSION

Au terme de sa présentation, le Responsable RH précise que certaines formations ont des durées importantes, notamment la FIMO (formation obligatoire conduite PL) ce qui augmente fortement le nombre de jours de formation des services. M. SAZARIN précise que les formations dispensées restent principalement axées sur nos métiers et qu'il est très difficile de mettre en place d'autres formations sur des thématiques différentes.

→ AVIS : *Les Membres du CTP prennent acte des informations données.*

8. Plan de formation 2016 :

M. le Président demande au Responsable des Ressources Humaines de présenter le tableau des formations 2016 :

Le plan 2016 présenté fait apparaître notamment, la poursuite des formations à destination des emplois d'avenir, le renouvellement des autorisations de conduite, arrivant à échéance, pour le service Travaux, les formations administratives récurrentes, une formation « perfectionnement des savoirs », à destination des agents rencontrant des difficultés et souhaitant améliorer leurs connaissances de base. Pour cette formation, des rencontres ont déjà eu lieu et des rendez-vous seront pris avec des associations locales afin d'établir un cahier des charges en fonction des besoins recensés. Concernant les produits dangereux, des formations seront organisées pour leur utilisation et

leur stockage. M. SAZARIN précise qu'il faudrait se rapprocher des fournisseurs pour l'organisation de celles-ci.
Enfin une formation « défense incendie – manipulation d'extincteur » a débuté pour l'ensemble du personnel et sera totalement réalisée dans le premier trimestre 2016.

→ **AVIS** : Les membres du CTP, à l'unanimité, valident le plan de formation 2016.

9. Régime Indemnitaire :

Monsieur le Président donne la parole à Monsieur le Directeur pour présenter les différents points du régime indemnitaire.

9.1 Indemnité de fonctions, de sujétions et d'expertise IFSE

Ce régime se décompose en 2 parties :

- L'indemnité de fonctions, de sujétions, et d'expertise (IFSE)
- Le complément indemnitaire annuel (CIA). Complément qui tient compte de l'engagement professionnel et de la manière de servir qui sera déterminé lors de la mise en place du nouveau régime pour l'ensemble des agents.

DISCUSSION

Monsieur SAZARIN précise que la mise en place de l'IFSE ne concerne que les agents du cadre d'emplois des Attachés Territoriaux, suite à la suppression de la PFR (prime de fonction et de résultat) ;
Il précise également que le régime indemnitaire mis en place fin 2015 sera remplacé par le RIFSEEP (Régime Indemnitaire tenant compte des Fonctions, des Sujétions, de l'Expertise et de l'Engagement Professionnel) au 1^{er} janvier 2017 pour l'ensemble des agents.

→ **AVIS** : Les Membres du CTP émettent un avis favorable à la mise en place de l'IFSE pour les Attachés au 1^{er} avril 2016.

9.2 Régime Indemnitaire exceptionnel et additionnel

Monsieur SAZARIN rappelle les conditions du versement du régime additionnel et précise que si les résultats 2015 le permettent, le versement de ce régime, aux agents permanents et un régime exceptionnel aux emplois aidés, sera effectué.

Il rappelle également les conditions suivantes pour les emplois aidés :

- indemnité de 200 € par agent, pour les contrats d'accompagnement dans l'emploi (CAE) et de 300 € pour les agents en emploi d'avenir. Les conditions de versement prévues pour les agents permanents seraient ainsi applicables aux agents en contrat de droit privé.

Les premiers résultats devraient permettre le versement du régime additionnel dans sa totalité pour le service TRAVAUX, nous sommes toujours en attente des derniers chiffres pour le service de Gestion des Déchets.

→ **AVIS** : Les Membres du CTP émettent un avis favorable au versement du régime indemnitaire additionnel et exceptionnel proposé.

10. Questions diverses

Mme RUIZ fait remarquer que l'entretien des vestiaires n'est pas effectué correctement. En effet, les membres représentants le personnel confirme qu'en l'absence du titulaire du poste, l'entretien de l'ensemble des bâtiments n'est pas réalisé de façon convenable : douches avec de la terre, les sanitaires pas désinfectés, les vestiaires pas balayés ni lavés... M. SAZARIN demande à M. SIRONNEAU d'intervenir et de proposer rapidement un changement d'entreprise afin que ce travail soit réalisé au mieux dans l'ensemble des bâtiments.

L'ordre du jour étant épuisé, le Président lève la séance à 18 h 10.

Le Secrétaire,

Jérôme SAZARIN

Le Président,

Ernest COLIN

Le Secrétaire-Adjoint,

Sébastien TOUSSAINT



ANNEXE au compte-rendu du COMITE TECHNIQUE du 4 février 2016

A la suite du Comité technique du 4 février 2016, les représentants du personnel avaient souhaité que le Président, le 1^{er} Vice-Président et la Direction rencontrent les agents du service collecte concernant la nouvelle organisation du service les jours fériés.

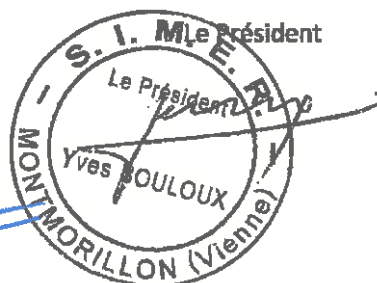
Un premier échange a eu lieu le jeudi 11 février à 12 h 00 et un second le Mardi 16 février à 12 h 00.

Au terme de cette seconde rencontre, les parties ont convenu que :

- La collecte des déchets ménagers sera organisée les jours fériés, à l'exception du 1^{er} janvier, du 1^{er} Mai et du 25 décembre, selon les principes décidés par le Comité Syndical du 23 Novembre 2015.
- Chaque agent du service obtiendra en contrepartie une indemnité financière d'au moins 60 € net par jour travaillé.
- Du fait du travail les jours fériés, l'annualisation du temps de travail peut entraîner une récupération si un dépassement des 1607 heures est effectif.
- Chaque agent sera en droit de ne pas travailler au moins DEUX jours fériés, sans que cela ne soit décompté des congés annuels. Ces jours ne pourront être obtenus que sous réserve que la continuité du service puisse être organisée.

Fait à Montmorillon le 16 février 2016

Les représentants du Personnel



BUDGET ANNEXE «ELIMINATION DES DECHETS MENAGERS »

RAPPORT DE PRESENTATION

DU COMPTE ADMINISTRATIF 2015

1) PRESENTATION DES RESULTATS :

a) *Vue d'ensemble du Compte Administratif*

b) *Détail de l'exécution de la section d'investissement et des restes à réaliser*

2) ANALYSE DE L'EVOLUTION DES DEPENSES ET RECETTES D'EXPLOITATION

3) LES RATIOS FINANCIERS

Page 1 sur 10

1) PRESENTATION DES RESULTATS :

a) Vue d'ensemble du Compte Administratif :

Le Compte Administratif 2015 fait apparaître un résultat d'exercice de **567 754.09 €** en section d'exploitation et **- 1 473 492.15 €** en section d'investissement. En tenant compte des excédents respectifs, le résultat cumulé de la section d'exploitation est de **2 124 826.66 €** et de **- 557 364.16 €** en section d'investissement.

Ainsi, en considérant les restes à réaliser, dont le solde est positif de **281 072.15 €**, **276 292.01 €** seront inscrits en excédent de fonctionnement capitalisé (cpté 1068) au BP 2016 et **1 848 534.65 €** en excédent de fonctionnement reporté (cpté 002).

		DEPENSES	RECETTES	SOLDE D'EXECUTION
REALISATIONS de l'EXERCICE	Section de fonctionnement	9 223 534,39 €	9 791 288,48 €	567 754,09 €
	Section d'investissement	4 501 144,75 €	3 027 652,60 €	- 1 473 492,15 €
REPORTS de l'EXERCICE (N-1)	Section de fonctionnement	- €	1 557 072,57 €	
	Section d'investissement	- €	916 127,99 €	
Total réalisations + reports	Section de fonctionnement	9 223 534,39 €	11 348 361,05 €	2 124 826,66 €
	section d'investissement	4 501 144,75 €	3 943 780,59 €	-557 364,16 €
RESTES A REALISER A REPORTER	Section d'investissement	806 464,60 €	1 087 536,75 €	
	TOTAL des restes à réaliser à reporter	806 464,60 €	1 087 536,75 €	281 072,15 €
		DEPENSES	RECETTES	SOLDE d'EXECUTION
RESULTAT CUMULE	Section de fonctionnement	9 223 534,39 €	11 348 361,05 €	2 124 826,66 €
	Section d'investissement	5 307 609,35 €	5 031 317,34 €	- 276 292,01 €
	TOTAL CUMULE	14 531 143,74 €	16 379 678,39 €	1 848 534,65 €

Page 2 sur 10

b) Détail de la section d'investissement et des restes à réaliser :

DEPENSES d'INVESTISSEMENT					RESTES à REALISER	
ARTICLES / CHAPITRES	DESIGNATIONS	CREDITS OUVERTS	REALISATIONS sur l'EXERCICE	SOLDES	Montants	Natures
1 / HORS OPERATIONS d'EQUIPEMENT						
1641	Emprunts en euros	603 130,00 €	589 160,73 €	13 969,27 €	0,00 €	/
2031	Frais d'étude	3 250,00 €	3 240,00 €	10,00 €		/
2051	Concessions et droits similaires	9 000,00 €	1 492,34 €	7 507,66 €	8 223,50 €	Logiciels REOM (mensualisation) + divers
2131	Bâtiments	17 500,00 €	0,00 €	17 500,00 €	0,00 €	/
2135	Installations générales, agencements...	142 520,00 €	136 602,50 €	5 917,50 €	0,00 €	/
2154	Matériels industriels	26 700,00 €	10 324,00 €	16 376,00 €	26 657,00 €	Dispositif de collecte pour les professionnels (calissons)
2182	Matériels de transport	416 600,00 €	416 521,00 €	79,00 €	0,00 €	/
2183	Matériels de bureau et informatiques	12 000,00 €	9 243,69 €	2 756,31 €	0,00 €	/
2184	Mobiliers	22 840,00 €	11 189,21 €	11 650,79 €	5 858,68 €	Equipements pour les vestiaires
2188	Autres immobilisations corporelles	11 592,19 €	10 464,17 €	1 128,02 €	0,00 €	/
2313	Constructions	398 506,09 €	396 486,49 €	2 019,60 €	6 616,98 €	Achèvement des travaux du hangar bois et des vestiaires
275	Dépôts et cautionnements	500,00 €	466,67 €	33,33 €	0,00 €	/
020	Dépenses imprévues	95,40 €	0,00 €	95,40 €	0,00 €	/
040	Opérations d'ordre entre sections	300 210,00 €	300 201,42 €	8,58 €	0,00 €	/
041	Opérations d'ordre patrimoniales	1 601 265,60 €	1 601 265,60 €	0,00 €	0,00 €	/
Sous/Total 1		3 565 709,28 €	3 486 657,82 €	79 051,46 €	47 356,16 €	
2 / OPERATIONS d'EQUIPEMENT						
Opération 100-2014 : Modernisation des déchèteries		469 984,61 €	466 609,61 €	3 375,00 €	3 375,00 €	Escalier déchèterie de Chauvigny
Opération 100-2015 : Modernisation des déchèteries		715 000,00 €	411 380,57 €	303 619,43 €	271 161,80 €	Calissons + reliquat des travaux de la déchèterie de Montmorillon
Opération 110-2015 : Matériels roulants		529 780,00 €	10 187,70 €	519 592,30 €	484 571,64 €	1 BOM, 1 polybenne et 1 chargeur
Opération 120-2015 : Dispositif de collecte		126 309,05 €	126 309,05 €	0,00 €	0,00 €	/
Sous/Total 2		1 841 073,66 €	1 014 486,93 €	826 586,73 €	759 108,44 €	
TOTAL GENERAL des DEPENSES d'INVESTISSEMENT		5 406 782,94 €	4 501 144,75 €	905 638,19 €	806 464,60 €	

Page 3 sur 10

RECETTES d'INVESTISSEMENT					RESTES à REALISER	
ARTICLES / CHAPITRES	DESIGNATIONS	CREDITS OUVERTS	REALISATIONS sur l'EXERCICE	SOLDES	Montants	Natures
1068	Excédent de fonctionnement capitalisé	15 119,60 €	15 119,60 €	0,00 €		
13	Subventions d'investissement reçues	350 526,50 €	95 677,49 €	254 849,01 €	236 173,75 €	Subventions de la Région et de l'Ademe...
1641	Emprunts en euros	1 023 862,85 €	172 500,00 €	851 362,85 €	851 363,00 €	Emprunts : Matériels roulants, travaux déchèterie et site de l'Eco-Pôle
001	Excédent d'investissement reporté	916 127,99 €	0,00 €	916 127,99 €	0,00 €	/
021	Virement de la section de fonctionnement	312 474,40 €	0,00 €	312 474,40 €	0,00 €	/
040	Opérations d'ordre entre sections	1 187 406,00 €	1 143 089,91 €	44 316,09 €	0,00 €	/
041	Opérations d'ordre patrimoniales	1 601 265,60 €	1 601 265,60 €	0,00 €	0,00 €	/
TOTAL GENERAL des RECETTES d'INVESTISSEMENT		5 406 782,94 €	3 027 642,60 €	2 379 140,34 €	1 087 536,75 €	

Page 4 sur 10

2) ANALYSE DE L'EVOLUTION DES DEPENSES ET RECETTES D'EXPLOITATION :

L'excédent d'exploitation 2015 de 567 754.09 € s'explique essentiellement par une progression des recettes réelles d'exploitation de 5.1 %, alors que les dépenses réelles d'exploitation n'ont crû que de 2.3 %.

Les recettes :

- Ce sont particulièrement les recettes liées aux prestations de service qui ont progressé de 35 %, notamment en raison d'une prestation de tri pour le compte du CALITOM et la poursuite sur une année complète de la convention de collecte avec la CC Région de Couhé. A noter également, l'augmentation de la facturation des apports des professionnels en déchèteries suite à la mise en place des badges d'accès, et le développement des opérations de broyage du bois pour le compte du Syndicat EVOLIS 23 et du SYMCTOM du Blanc.

PRESTATIONS de SERVICE (compte 706)	CA 2014	CA 2015	Variation entre 2015 et 2014
Collectivités clientes du centre de tri :	250 276,37 €	212 516,18 €	
▪ Transport	26 798,16 €	22 681,86 €	-15,1%
▪ Tri des emballages	222 671,24 €	190 834,32 €	
▪ Tri du papier	806,97 €	0,00 €	
Prestations aux professionnels hors déchèteries	35 991,71 €	45 053,06 €	25,2%
Apports en déchèteries	29 553,50 €	40 739,94 €	37,9%
Prestations aux collectivités	3 328,88 €	980,28 €	-70,6%
Prestation collecte - CC Région de Couhé	96 639,20 €	142 125,84 €	47,1%
Prestation de tri - CALITOM (16)	/	83 942,46 €	/
Utilisation de la déchèterie de Charroux - CALITOM	/	13 558,50 €	/
Prestation de broyage de bois - EVOLIS 23	/	18 755,90 €	/
Prestation de broyage de bois - SYMCTOM du Blanc (36)	/	4 163,60 €	/
Divers	/	218,80 €	/
TOTAL	415 789,66 €	562 054,56 €	35,2%

Page 5 sur 10

- Les soutiens des Eco-Organismes (1 053 265 €) ont également augmenté de 11.5 % entre 2014 et 2015.

Cela s'explique par la mise en place en déchèteries de la filière « mobiliers » qui a permis de générer une recette de 60 705 €. Les subventions versées par Eco-Emballages ont également augmenté, notamment celle relative à l'extension des consignes de tri sur les emballages en plastique (34 116 €).

SOUTIENS (compte 74)	CA 2014	CA 2015
Eco-Emballages (CAP)	712 361,43 €	725 681,83 €
Eco-Emballages ECT	9 601,00 €	34 116,00 €
Eco-Emballages (SDD)	/	15 314,24 €
Programme local de Prévention (ADEME)	89 114,00 €	89 114,00 €
Eco-follo	66 649,98 €	54 457,04 €
OCAD3E	31 675,83 €	47 387,59 €
Eco-Mobilier	/	60 705,99 €
Eco-DDS	7 226,75 €	15 933,67 €
Eco-TLC	6 675,20 €	6 775,20 €
Valorplast	4 701,73 €	3 779,98 €
Autres (Région ... etc)	15 960,46 €	/
TOTAL	943 966,38 €	1 053 265,54 €

Page 6 sur 10

- Les ventes de matériaux issus du tri (590 982€) sont cette année encore en recul de 9 % et de 18 % sur 2 ans.

La cause principale est la chute des cours mondiaux des matières premières, particulièrement sensible pour la ferraille (- 23.5 %), des plastiques (-16.1 %) et de l'acier (-12.4 %) ➔ voir graphique « évolutions des cours de reprise » en annexe 2.1.

VENTE de MATERIAUX (compte 707)	CA 2013	CA 2014	CA 2015
Ferrailles et divers (déchèterie)	176 175,56 €	174 317,51 €	139 573,74 €
Journaux revues magazines	165 376,57 €	149 115,70 €	118 858,45 €
Emballages plastiques (BF & PB)	88 406,16 €	66 962,61 €	69 887,71 €
Verre	90 902,66 €	58 440,80 €	69 872,66 €
Cartons bruns (déchèteries)	60 899,50 €	58 598,86 €	63 824,38 €
Broyat de bois (déchèteries)	12 676,05 €	35 721,45 €	34 102,70 €
Cartonnettes	32 568,29 €	33 433,86 €	30 839,10 €
Compost aux professionnels	42 744,08 €	24 538,39 €	22 214,71 €
Acier	22 626,03 €	21 078,31 €	16 620,80 €
Compost aux particuliers (régie)	17 578,50 €	19 062,50 €	16 905,20 €
Alu	2 854,10 €	7 751,91 €	1 171,80 €
Flux annexes déchèteries	/	/	6 839,78 €
Briques alimentaires	/	/	271,60 €
Composteurs (régie)	4 760,00 €	2 071,00 €	/
TOTAL	717 567,50 €	651 092,90 €	590 982,63 €

- Parmi les autres recettes non liées à la gestion directe des services, on notera :
 - des produits exceptionnels en hausse sensible qui atteignent 76 409 € en 2015 contre 22 668 € en 2014 en raison de la cession de matériels pour 50 000 €,
 - La réalisation d'une reprise sur provision de 72 000 €, afin de compenser la diminution du loyer versé par Séche Eco-industries (558 K€ en 2014 / 486 K€ en 2015). Le solde de la provision se porte ainsi, au 31 /12 /2015, à 1 111 500 €.

Page 7 sur 10

Les dépenses réelles d'exploitation ont augmenté de 2.5 %, mais à l'intérieur de cette catégorie ce sont les charges à caractère général qui ont connu la progression la plus importante avec + 6.2%.

- La distribution des sacs de collecte a crû de 61 000 € (288 757 € en 2015 / 227 042 € en 2014), 5.1 millions de sacs distribués contre 4.8 millions en 2014 et 4.5 millions en 2012 et 2013. (cf. Bilan en annexe 2.2).
- Les charges d'enfouissement des déchets ultimes ont atteint 1 587 000 € en 2015, soit + 130 000 € par rapport à 2014, en raison notamment de la hausse de 40 % de la TGAP.

	TONNAGES		% variation 2014/2015
	2014	2015	
Ordures ménagères	16 145,70	16 038,50	-0,66%
Refus de tri	602,90	686,30	13,83%
Tout-venant	5 731,70	5 685,70	-0,80%
TOTAL	22 480,30	22 410,50	-0,31%

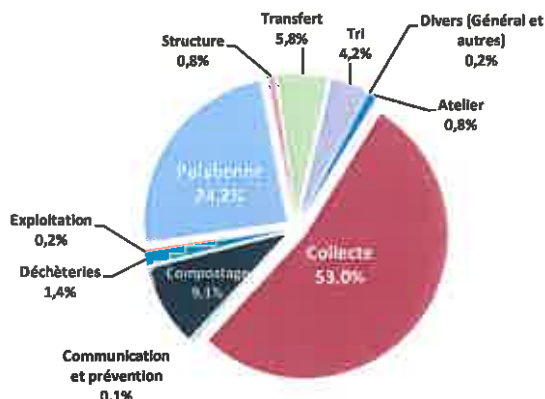
- L'entretien des biens immobiliers a progressé de 30 000 € en raison notamment d'un important entretien sur la presse à balles de la chaîne de tri (23 000 €).
- Les dépenses de carburant ont décliné de 47 000 € sous l'effet positif de la baisse des cours du pétrole :

SERVICES / KM parcourus	ANNEE 2012	ANNEE 2013	ANNEE 2014	ANNEE 2015	% VARIATION 2014/2015
Service Collecte	490 896	495 578	526 313	524 286	-0.4 %
Service Polybenne - Déchèterie	408 128	405 434	389 272	417 737	+ 7.3 %
Service Administratif	48 428	48 053	40 307	48 658	+20.7 %
Service Transfert	74 922	87 949	125 995	117 292	-6.9 %

Page 8 sur 10

- Les dépenses liées à l'entretien du matériel roulant se sont à nouveau contractées en 2015 de 11 % (237 000 € / 268 000 € en 2014).
Le programme de renouvellement en cours est l'explication la plus plausible.

SERVICES	CA 2014	CA 2015
Atelier	2 880 €	1 993 €
Collecte	148 305 €	125 863 €
Communication/prévention	95 €	305 €
Compostage	30 229 €	21 607 €
Déchèteries	2 373 €	3 436 €
Exploitation	1 749 €	452 €
Polybenne	56 594 €	57 509 €
Structure	297 €	1 937 €
Transfert	16 694 €	13 808 €
Tri	8 750 €	10 063 €
Divers (Général et autres)	0 €	462 €
TOTAL	267 966 €	237 438 €



- Les dépenses relatives au personnel sont conformes aux objectifs budgétaires. Cette hausse programmée s'explique par :
 - Les besoins en personnel générés par les prestations de collecte pour la CCRC et de tri pour le CALITOM,
 - La revalorisation de 5 pts des grilles indiciaires des agents de catégorie C, ainsi que la hausse des charges CNRACL,
 - L'accroissement de l'absentéisme pour maladie ordinaire, particulièrement sensible dans le service déchèterie.

PERSONNEL	CA 2013	CA 2014	CA 2015	% VARIATION 2014/2015
DEPENSES (CHAP 12)	3 853 641 €	3 995 501 €	4 145 348 €	
RECETTES (REMB PERSONNEL)	232 683 €	273 915 €	264 679 €	
DIFFERENCE	3 620 958 €	3 721 586 €	3 880 669 €	+ 4,3 %

Page 9 sur 10

3) RATIOS FINANCIERS :

	2005	2006	2007	2008	2009	2010
Résultat de l'année	296 841,00 €	-122 110,00 €	-391 305,00 €	-14 845,00 €	19 496,00 €	549 921,00 €
Amortissements	367 022,00 €	688 562,00 €	741 346,00 €	784 684,00 €	857 700,00 €	704 465,00 €
Amortissements subventions		34 519,22 €	142 181,25 €	176 171,57 €	176 683,63 €	195 596,12 €
CAF brute	663 863,00 €	531 932,78 €	207 859,75 €	593 667,43 €	700 512,37 €	1 058 789,88 €
Amortissement capital de la dette	262 205,00 €	356 186,00 €	429 703,00 €	452 354,00 €	503 843,00 €	292 200,00 €
CAF nette	401 658,00 €	175 746,78 €	-221 843,25 €	141 313,43 €	196 669,37 €	766 589,88 €
Capital restant dû	4 735 337,00 €	5 071 151,00 €	4 642 111,00 €	4 480 398,00 €	4 096 554,00 €	4 126 614,00 €
Coefficient de désendettement	7,1	9,5	22,3	7,5	5,8	3,9

	2011	2012	2013	2014	2015	2016 Prévision
Résultat de l'année	321 736,00 €	203 476,00 €	341 575,00 €	205 021,46 €	567 700,00 €	100 000,00 €
Amortissements	824 335,00 €	940 160,00 €	1 025 904,00 €	1 099 673,88 €	1 143 000,00 €	1 154 000,00 €
Amortissements subventions	218 463,48 €	222 570,95 €	230 489,46 €	184 289,52 €	300 200,00 €	155 220,00 €
CAF brute	927 607,52 €	921 065,05 €	1 136 989,54 €	1 120 405,82 €	1 410 500,00 €	1 098 780,00 €
Amortissement capital de la dette	373 690,00 €	524 000,00 €	487 357,00 €	501 203,91 €	589 160,73 €	584 000,00 €
CAF nette	553 917,52 €	397 065,05 €	649 632,54 €	619 201,91 €	821 339,27 €	514 780,00 €
Capital restant dû	5 177 000,00 €	5 282 000,00 €	5 495 000,00 €	5 832 000,00 €	5 470 000,00 €	6 294 000,00 €
Coefficient de désendettement	5,6	5,7	4,8	5,2	3,9	5,7

Page 10 sur 10

BUDGET ANNEXE "Elimination des déchets ménagers"

Présentation du CA 2015 et du projet de BP 2016

SECTION d'EXPLOITATION

DEPENSES			2015		2016
Chap./ Articles	Désignation	Compte Administratif	Budget + DM	Compte Administratif	Budget Primitif
011	Charges à caractère général	3 483 605,20 €	3 900 006,00 €	3 700 069,25 €	3 985 231,00 €
6021	Matières consommables	227 042,12 €	285 000,00 €	288 757,12 €	285 000,00 €
60221	Combustibles et carburants	477 896,41 €	440 000,00 €	430 309,34 €	435 000,00 €
6026	Emballages	5 126,42 €	6 000,00 €	- €	12 000,00 €
6032	Variation des stocks des autres approvisionnements	57 372,68 €	57 373,00 €	59 910,42 €	57 373,00 €
604	Achats d'études et prestations de services	1 800 539,02 €	2 027 340,00 €	1 968 060,34 €	2 040 000,00 €
60611	Eau et Assainissement	3 687,47 €	3 700,00 €	4 904,25 €	3 700,00 €
60612	Energie - Electricité	46 900,52 €	55 000,00 €	57 890,75 €	60 000,00 €
6063	Fournitures d'entretien et de petit équipement	67 067,59 €	70 000,00 €	79 052,94 €	90 000,00 €
6064	Fournitures administratives	5 196,96 €	7 000,00 €	7 600,27 €	6 000,00 €
6066	Carburants	45 159,57 €	40 000,00 €	35 332,63 €	38 000,00 €
6068	Autres matières et fournitures	24 922,45 €	26 490,00 €	25 928,70 €	25 000,00 €
60682	Autres fournitures (pièces mécaniques)	- €	- €	- €	159 250,00 €
6132	Locations immobilières	12 265,32 €	13 300,00 €	11 943,56 €	14 000,00 €
6135	Locations mobilières	27 313,04 €	29 000,00 €	26 785,01 €	26 000,00 €
61521	Entretien et réparations (bâtiments publics)	71 857,35 €	110 000,00 €	101 620,44 €	80 000,00 €
61551	Matériel roulant	267 965,65 €	245 000,00 €	237 437,52 €	85 750,00 €
61558	Autres biens mobiliers	31 188,82 €	55 000,00 €	50 556,40 €	40 000,00 €
6156	Maintenance	14 842,18 €	20 000,00 €	24 580,87 €	25 000,00 €
6161	Assurances multirisques	41 313,34 €	45 000,00 €	45 591,38 €	45 000,00 €
617	Etudes et recherches	3 100,00 €	10 000,00 €	3 040,00 €	115 000,00 €
618	Divers	2 609,18 €	3 000,00 €	4 546,57 €	3 000,00 €
6184	Versements à des organismes de formation	17 284,98 €	20 000,00 €	15 808,00 €	22 500,00 €

DEPENSES			2015		2016
Chap./ Articles	Désignation	Compte Administratif	Budget + DM	Compte Administratif	Budget Primitif
6226	Honoraires	7 639,15 €	5 000,00 €	1 750,00 €	3 000,00 €
6227	Frais d'actes et de contentieux	- €	1 000,00 €	- €	1 000,00 €
6228	Divers	13 158,10 €	15 000,00 €	5 590,19 €	15 000,00 €
6231	Annonces et insertions	10 605,36 €	10 000,00 €	7 264,00 €	10 000,00 €
6233	Foires et expositions	- €	- €	79,62 €	500,00 €
6236	Catalogues et imprimés	24 322,14 €	25 000,00 €	17 316,35 €	25 000,00 €
6237	Publications	5 630,56 €	21 000,00 €	14 510,99 €	18 000,00 €
6238	Divers	5 336,34 €	5 500,00 €	5 604,98 €	5 500,00 €
6241	Transport sur achats	3 184,02 €	3 200,00 €	2 471,09 €	3 200,00 €
6251	Voyages et déplacements	17 058,31 €	15 000,00 €	13 032,07 €	15 000,00 €
6256	Missions	2 063,91 €	1 000,00 €	2 105,76 €	1 000,00 €
6261	Frais d'affranchissement	47 729,24 €	40 000,00 €	48 250,58 €	49 000,00 €
6262	Frais de télécommunications	16 606,79 €	16 500,00 €	18 816,73 €	18 500,00 €
627	Services bancaires et assimilés	5 727,25 €	5 000,00 €	4 230,25 €	5 000,00 €
6287	Remboursements de frais	66 333,45 €	79 603,00 €	68 694,42 €	61 758,00 €
6288	Autres	- €	80 000,00 €	- €	75 000,00 €
63512	Taxes foncières	228,00 €	300,00 €	659,00 €	700,00 €
6354	Droit d'enregistrement et timbre	- €	- €	374,76 €	- €
6358	Autres droits	- €	500,00 €	- €	500,00 €
637	Autres impôts, taxes & vers. assimilés (autres org.)	6 850,57 €	7 500,00 €	8 856,28 €	8 900,00 €
6371	Redev. versée agences eau (prélèvement d'eau)	24,69 €	200,00 €	0,95 €	200,00 €
6374	Redevance modernisation des réseaux de collecte	456,25 €	500,00 €	804,72 €	900,00 €
012	Charges de personnel et frais assimilés	3 995 501,36 €	4 195 000,00 €	4 145 348,95 €	4 360 000,00 €
6215	Personnel affecté par collectivité de rattachement	264 131,75 €	282 510,00 €	273 514,72 €	278 787,00 €
6218	Autre personnel extérieur	1 500,00 €	- €	- €	- €
6332	Cotisations versées au FNAL	11 574,01 €	12 900,00 €	12 031,08 €	14 000,00 €
6333	Particip. des employeurs à la form. prof. continue	1 176,58 €	1 700,00 €	1 655,40 €	2 800,00 €
6336	Cotisations au centre national et CNFPT	39 667,41 €	43 200,00 €	40 305,50 €	40 900,00 €
6338	Autres impôts, taxes & vers. assimilés sur rémunér.	6 945,69 €	7 990,00 €	7 219,62 €	7 200,00 €
64111	Rémunérations Principales Titulaires	2 008 845,10 €	2 050 500,00 €	2 028 115,46 €	2 087 000,00 €
64113	Rémunérations non Titulaires	219 606,79 €	75 000,00 €	355 648,15 €	405 000,00 €
64114	Rémunérations Emploi Aidé	320 340,46 €	320 000,00 €	315 595,97 €	352 000,00 €
64115	Rémunérations Remplacements	47 247,15 €	265 200,00 €	- €	- €

DEPENSES			2014	2015		2016
Chap./ Articles	Désignation	Compte Administratif	Budget + DM	Compte Administratif	Budget Primitif	
6451	Cotisations à l'URSSAF	379 069,25 €	420 000,00 €	408 060,41 €	450 000,00 €	
6453	Cotisations aux caisses de retraite	561 033,02 €	575 000,00 €	571 451,54 €	575 000,00 €	
6454	Cotisations aux ASSEDIC	37 323,56 €	40 000,00 €	42 776,29 €	48 000,00 €	
6458	Cotisations aux organismes sociaux	6 772,00 €	9 000,00 €	6 831,00 €	7 000,00 €	
6475	Médecine du travail, pharmacie	10 438,54 €	12 000,00 €	2 303,98 €	12 000,00 €	
6478	Autres charges sociales diverses	- €	- €	5 915,28 €	- €	
648	Autres charges de personnel	79 830,05 €	80 000,00 €	73 924,55 €	80 313,00 €	
65	Autres charges de gestion courante	57,94 €	6 800,00 €	5 526,20 €	6 800,00 €	
6541	Créances admises en non-valeur	57,43 €	1 000,00 €	624,35 €	1 000,00 €	
6542	Créances éteintes	- €	1 000,00 €	120,04 €	1 000,00 €	
658	Charges diverses de la gestion courante	0,51 €	4 800,00 €	4 781,81 €	4 800,00 €	
66	Charges financières	211 406,83 €	221 651,87 €	220 563,58 €	218 541,87 €	
66111	Intérêts réglés à l'échéance	218 885,96 €	228 110,00 €	221 443,96 €	225 000,00 €	
66112	Intérêts - Rattachement des ICNE	- 7 479,13 €	- 6 458,13 €	- 880,38 €	- 6 458,13 €	
67	Charges exceptionnelles	7 762,85 €	704 252,62 €	8 936,50 €	687 643,25 €	
6711	Intérêts moratoires et pénalités sur marchés	- €	1 000,00 €	- €	1 000,00 €	
6718	Autres charges exceptionnelles sur op.de gestion	6 427,71 €	6 500,00 €	7 295,54 €	6 500,00 €	
673	Titres annulés (sur exercices antérieurs)	- €	1 000,00 €	70,00 €	1 000,00 €	
6742	Subventions exceptionnelles d'équipement	641,17 €	2 500,00 €	630,00 €	2 500,00 €	
6743	Subventions exceptionnelles de fonctionnement	693,97 €	3 000,00 €	940,96 €	2 800,00 €	
678	Autres charges exceptionnelles	- €	690 252,62 €	- €	673 843,25 €	
68	Dotations aux amortissements, dépréc. et provisions	200 000,00 €	- €	- €	- €	
6875	Dot.aux prov.pour risques et charges except.	200 000,00 €	- €	- €	- €	
022	Dépenses imprévues	- €	591 664,28 €	- €	486 783,88 €	
022	Dépenses imprévues	- €	591 664,28 €	- €	486 783,88 €	
023	Virement à la section d'investissement	- €	312 474,40 €	- €	395 000,00 €	
023	Virement à la section d'investissement	- €	312 474,40 €	- €	395 000,00 €	
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	1 104 073,88 €	1 187 406,00 €	1 143 089,91 €	1 154 000,00 €	
675	Valeurs comptables des immobilisation cédées	4 400,00 €	- €	- €	5 000,00 €	
6811	Dot.aux amort.des immo.incorporelles & corporelles	1 099 673,88 €	1 187 406,00 €	1 143 089,91 €	1 149 000,00 €	
TOTAL GENERAL des DEPENSES d'EXPLOITATION		9 002 408,06 €	11 119 255,17 €	9 223 534,39 €	11 294 000,00 €	

RECETTES			2014		2015		2016
Chap./ Articles	Désignation	Compte Administratif	Budget + DM	Compte Administratif	Budget Primitif		
013	Atténuations de charges	357 397,29 €	283 492,60 €	343 257,88 €	295 492,60 €		
6032	Variation des stocks des autres approvisionnements	59 910,42 €	57 373,00 €	61 781,87 €	57 373,00 €		
6419	Remboursements sur rémunérations du personnel	273 914,87 €	226 119,60 €	264 679,01 €	230 000,00 €		
6459	Remboursements sur charges SS et Prévoyance	23 572,00 €	- €	16 797,00 €	8 119,60 €		
70	Produits des services, domaine et ventes diverses	7 128 252,38 €	7 389 080,00 €	7 445 885,43 €	7 443 000,00 €		
704	Contributions	6 027 277,00 €	6 257 080,00 €	6 257 513,70 €	6 298 000,00 €		
706	Prestations de services	415 789,67 €	498 000,00 €	562 054,56 €	560 000,00 €		
707	Ventes de marchandises	651 092,89 €	607 000,00 €	590 982,63 €	550 000,00 €		
7087	Remboursements de frais	34 092,82 €	27 000,00 €	35 334,54 €	35 000,00 €		
72	Production immobilisée	- €	10 000,00 €	- €	- €		
722	Immobilisations corporelles	- €	10 000,00 €	- €	- €		
74	Subventions d'exploitation	943 966,38 €	940 000,00 €	1 053 265,54 €	1 020 000,00 €		
74	Subventions d'exploitations	943 966,38 €	940 000,00 €	1 053 265,54 €	1 020 000,00 €		
75	Autres produits de gestion courante	570 855,41 €	500 000,00 €	500 268,25 €	410 000,00 €		
752	Revenus des immeubles	12 855,41 €	13 000,00 €	12 667,16 €	13 000,00 €		
757	Redevances versées par fermiers & concessionnaires	558 000,00 €	486 000,00 €	486 000,00 €	396 000,00 €		
758	Produits divers de gestion courante	- €	1 000,00 €	1 601,09 €	1 000,00 €		
77	Produits exceptionnels	22 668,54 €	67 400,00 €	76 409,96 €	31 751,75 €		
7711	Dédits et pénalités perçues	- €	3 000,00 €	- €	3 000,00 €		
7714	Recouvrement sur créances admises en non-valeur	265,09 €	- €	- €	- €		
7718	Autres produits exceptionnels sur op. de gestion	16 070,12 €	5 000,00 €	307,05 €	5 000,00 €		
773	Mandats annulés ou atteints déchéance quadriennale	- €	26 100,00 €	26 102,91 €	3 751,75 €		
775	Produits des cessions d'immobilisations	6 333,33 €	33 300,00 €	50 000,00 €	20 000,00 €		
78	Reprises sur amortissements, dépréc. & provisions	- €	72 000,00 €	72 000,00 €	90 000,00 €		
7815	Rep.sur prov.pour risques et charges fonct.courant	- €	72 000,00 €	72 000,00 €	90 000,00 €		
002	Excédent de fonctionnement reporté	- €	1 557 072,57 €	- €	1 848 534,65 €		
002	Excédent de fonctionnement reporté	- €	1 557 072,57 €	- €	1 848 534,65 €		
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	184 289,52 €	300 210,00 €	300 201,42 €	155 221,00 €		
777	Quote-part des subv.d'inv.transf.au cpte de résul.	184 289,52 €	300 210,00 €	300 201,42 €	155 221,00 €		
TOTAL GENERAL des RECETTES d'EXPLOITATION		9 207 429,52 €	11 119 255,17 €	9 791 288,48 €	11 294 000,00 €		

RÉSULTATS

205 021,46 €

567 754,09 €

SECTION d'INVESTISSEMENT

DEPENSES			2014		2015		2016
Chap./ Articles	Désignation	Compte Administratif	Budget + DM		Compte Administratif		Budget Primitif
001	Déficit d'investissement reporté	- €	- €	- €	- €	- €	557 364,16 €
020	Dépenses imprévues	- €	95,40 €	- €	- €	- €	105 472,40 €
020	Dépenses imprévues	- €	95,40 €	- €	- €	- €	105 472,40 €
040	Opérations d'ordre de transfert entre sections	184 289,52 €	300 210,00 €	300 201,42 €	300 201,42 €	300 201,42 €	155 221,00 €
13911	Subv. équi. Inscrite au cpte de résultat - Etat	2 701,08 €	- €	- €	- €	- €	- €
13912	Subv. équi. Inscrite au cpte de résultat - Régions	27 748,11 €	27 750,00 €	27 748,11 €	27 748,11 €	27 748,11 €	25 363,00 €
13913	Subv. équi. Inscrite au cpte de résultat - Départements	98 465,73 €	220 955,00 €	220 948,71 €	220 948,71 €	220 948,71 €	72 399,00 €
13918	Subv. équi. Inscrite au cpte de résultat - Autres (Ademe)	55 374,60 €	51 505,00 €	51 504,60 €	51 504,60 €	51 504,60 €	57 459,00 €
041	Opérations d'ordre (Patrimoniales)	- €	1 601 265,60 €	1 601 265,60 €	1 601 265,60 €	1 601 265,60 €	- €
1311	Subvention équipement - Etat	- €	303 446,20 €	303 446,20 €	303 446,20 €	303 446,20 €	- €
1312	Subvention équipement - Régions	- €	135 654,93 €	135 654,93 €	135 654,93 €	135 654,93 €	- €
1641	Emprunts en euros	- €	1 162 164,47 €	1 162 164,47 €	1 162 164,47 €	1 162 164,47 €	- €
16	Emprunts et dettes assimilés	501 203,91 €	603 130,00 €	589 160,73 €	589 160,73 €	589 160,73 €	584 000,00 €
1641	Emprunts en euros	501 203,91 €	603 130,00 €	589 160,73 €	589 160,73 €	589 160,73 €	584 000,00 €
20	Immobilisations incorporelles	739,78 €	12 250,00 €	4 732,34 €	4 732,34 €	4 732,34 €	10 223,50 €
2031	Frais d'études	- €	3 250,00 €	3 240,00 €	3 240,00 €	3 240,00 €	- €
2051	Concessions et droits assimilés	739,78 €	9 000,00 €	1 492,34 €	1 492,34 €	1 492,34 €	10 223,50 €
21	Immobilisations corporelles	749 791,96 €	649 752,19 €	594 344,57 €	594 344,57 €	594 344,57 €	164 280,68 €
2131	Bâtiments	- €	17 500,00 €	- €	- €	- €	- €
2135	Instal.géné.,agencements,aménagements des construc	44 129,34 €	142 520,00 €	136 602,50 €	136 602,50 €	136 602,50 €	24 000,00 €
2154	Matériel industriel	152 009,00 €	26 700,00 €	10 324,00 €	10 324,00 €	10 324,00 €	95 157,00 €
2181	Installations générales, agencements	5 145,00 €	- €	- €	- €	- €	- €
2182	Matériel de transport	522 710,00 €	416 600,00 €	416 521,00 €	416 521,00 €	416 521,00 €	- €
2183	Matériel de bureau et matériel informatique	9 853,07 €	12 000,00 €	9 243,69 €	9 243,69 €	9 243,69 €	6 000,00 €
2184	Mobilier	1 383,70 €	22 840,00 €	11 189,21 €	11 189,21 €	11 189,21 €	13 358,68 €
2188	Autres	14 561,85 €	11 592,19 €	10 464,17 €	10 464,17 €	10 464,17 €	25 765,00 €
22	Immobilisations reçues en affectation	9 915,20 €	- €	- €	- €	- €	- €
2248	Construction sur sol d'autrui	9 915,20 €	- €	- €	- €	- €	- €
23	Immobilisations en cours	31 470,21 €	398 506,09 €	396 486,49 €	396 486,49 €	396 486,49 €	71 616,98 €
2313	Constructions	5 998,91 €	398 506,09 €	396 486,49 €	396 486,49 €	396 486,49 €	71 616,98 €
2315	Installations , matériels et agencements	25 471,30 €	- €	- €	- €	- €	- €
27	Autres Immobilisations financières	166,67 €	500,00 €	466,67 €	466,67 €	466,67 €	500,00 €
275	Dépôts et cautionnements versés	166,67 €	500,00 €	466,67 €	466,67 €	466,67 €	500,00 €
TOTAL HORS OPERATION		1 477 577,25 €	3 565 709,28 €	3 486 657,82 €	3 486 657,82 €	3 486 657,82 €	1 648 678,72 €

DEPENSES			2014		2015		2016
Chap./ Articles	Désignation	Compte Administratif	Budget + DM		Compte Administratif		Budget Primitif
Opération 100-2014 Modernisation des déchèteries RAR 2014		215 595,69 €	469 984,61 €	466 609,61 €	466 609,61 €	466 609,61 €	3 375,00 €
Opération 100-2015 Modernisation des déchèteries		- €	715 000,00 €	411 380,57 €	411 380,57 €	411 380,57 €	278 663,40 €
Opération 100-2016 Modernisation des déchèteries		- €	- €	- €	- €	- €	428 500,00 €
Opération 110-2015 Matériels roulants		- €	529 780,00 €	10 187,70 €	10 187,70 €	10 187,70 €	484 571,64 €
Opération 110-2016 Matériels roulants		- €	- €	- €	- €	- €	563 500,00 €
Opération 120-2016 Dispositifs de collecte		- €	126 309,05 €	126 309,05 €	126 309,05 €	126 309,05 €	127 600,00 €
TOTAL des OPERATIONS		215 595,69 €	1 841 073,66 €	1 014 486,93 €	1 014 486,93 €	1 014 486,93 €	1 886 210,04 €
TOTAL GENERAL des DEPENSES d'INVESTISSEMENT		1 693 172,94 €	5 406 782,94 €	4 501 144,75 €	4 501 144,75 €	4 501 144,75 €	3 534 888,76 €

RECETTES			2014		2015		2016
Chap./ Articles	Désignation	Compte Administratif	Budget + DM		Compte Administratif		Budget Primitif
001	Excédent d'investissement reporté	- €	916 127,99 €	- €	- €	- €	- €
001	Excédent d'investissement reporté	- €	916 127,99 €	- €	- €	- €	- €
021	Virement de la section de fonctionnement	- €	312 474,40 €	- €	- €	- €	395 000,00 €
021	Virement de la section de fonctionnement	- €	312 474,40 €	- €	- €	- €	395 000,00 €
040	Opérations d'ordre de transfert entre sections	1 104 073,88 €	1 187 406,00 €	1 143 089,91 €	1 143 089,91 €	1 143 089,91 €	1 154 000,00 €
2182	Matériel de transport	4 400,00 €	- €	- €	- €	- €	5 000,00 €
28031	Amortissements des frais d'études	6 705,00 €	7 254,00 €	7 254,00 €	7 254,00 €	7 254,00 €	8 010,00 €
28033	Frais d'insertion	75,20 €	712,00 €	711,88 €	711,88 €	711,88 €	712,00 €
28051	Concessions & droits similaires,brevets,licences.	8 810,31 €	370,00 €	369,90 €	369,90 €	369,90 €	2 945,00 €
28131	Bâtiments	80 305,36 €	80 306,00 €	80 305,36 €	80 305,36 €	80 305,36 €	80 328,00 €
28135	Instal.géné.,agencements, aménagements des construc	256 941,06 €	232 717,00 €	232 716,80 €	232 716,80 €	232 716,80 €	315 586,00 €
28148	Autres constructions	- €	- €	- €	- €	- €	602,00 €
28154	Matériel industriel	86 713,32 €	116 540,92 €	109 393,98 €	109 393,98 €	109 393,98 €	73 590,00 €
281728	Autres terrains	185,63 €	866,00 €	865,51 €	865,51 €	865,51 €	18 630,00 €
281731	Bâtiments	23 527,44 €	18 943,00 €	18 942,86 €	18 942,86 €	18 942,86 €	19 436,00 €
281735	Instal.géné.,agencements, aménagements des construc	53 930,22 €	53 930,24 €	53 930,22 €	53 930,22 €	53 930,22 €	54 890,00 €

RECETTES			2015		2016
Chap./ Articles	Désignation	Compte Administratif	Budget + DM	Compte Administratif	Budget Primitif
281741	Constructions sur sol d'autrui-bâtiments	6 890,00 €	6 890,00 €	6 889,15 €	6 889,00 €
281745	Const.sur sol d'autrui-Instal.géné.agence.aménage.	17 422,33 €	16 659,00 €	15 580,71 €	17 998,00 €
281748	Autres constructions	- €	- €	- €	13 293,00 €
281754	Matériel industriel	6 068,42 €	6 070,00 €	6 068,42 €	6 068,00 €
281757	Agencements et aménagements du mat. et outillage	415,87 €	8 879,30 €	8 879,40 €	9 262,00 €
28181	Install.générales,agencement & aménagements divers	17 048,33 €	11 814,00 €	11 813,34 €	30 038,00 €
281714	Mobiliers mis à disposition	- €	212,00 €	211,90 €	- €
28182	Matériel de transport	468 011,29 €	475 736,46 €	458 484,31 €	389 597,00 €
28183	Matériel de bureau et matériel informatique	8 394,61 €	27 818,00 €	12 087,52 €	6 990,00 €
28184	Mobilier	5 539,78 €	7 710,00 €	6 100,74 €	7 642,00 €
28188	Autres	10 999,56 €	13 279,00 €	11 785,49 €	22 228,00 €
28248	Construct.sur sol d'autrui-Autres constructions	41 690,15 €	100 699,08 €	100 698,42 €	64 266,00 €
041	Opérations d'ordre (Patrimoniales)	606 675,00 €	1 601 265,60 €	1 601 265,60 €	- €
1312	Subvention équipement - Régions	- €	76 917,50 €	76 917,50 €	- €
1313	Subvention équipement - Départements	- €	135 654,93 €	135 654,93 €	- €
1318	Subvention équipement - Autres (Ademe)	18 675,00 €	226 528,70 €	226 528,70 €	- €
1641	Emprunts en euros	588 000,00 €	1 162 164,47 €	1 162 164,47 €	- €
10	Dotations, fonds divers et réserves	- €	15 119,60 €	15 119,60 €	276 292,01 €
1068	Excédent de fonction capitalisé	- €	15 119,60 €	15 119,60 €	276 292,01 €
13	Subventions d'Investissement reçues	90 000,00 €	350 526,50 €	95 677,49 €	316 173,75 €
1312	Régions	- €	136 660,00 €	- €	136 660,00 €
1313	Département	90 000,00 €	- €	- €	- €
1318	Autres (Ademe)	- €	213 866,50 €	95 677,49 €	179 513,75 €
16	Emprunts et dettes assimilés	317 500,00 €	1 023 862,85 €	172 500,00 €	1 393 423,00 €
1641	Emprunts en euros	317 500,00 €	1 023 862,85 €	172 500,00 €	1 393 423,00 €
TOTAL GENERAL des RECETTES d'INVESTISSEMENT		2 118 248,88 €	5 406 782,94 €	3 027 652,60 €	3 534 888,76 €
RESULTATS			1 473 492,15 €		

BUDGET ANNEXE «ELIMINATION DES DECHETS MENAGERS » RAPPORT de PRESENTATION du BUDGET PRIMITIF 2016

1) SECTION D'INVESTISSEMENT :

- a) Vue générale de la section*
- b) Détail des dépenses d'investissement 2016*
- c) Etat de l'endettement*

2) SECTION D'EXPLOITATION :

- a) Vue générale de la section*
- b) Les recettes d'exploitation*
- c) Les dépenses d'exploitation*

Page 1 sur 12

SYNTHESE du BUDGET PRIMITIF 2016

Le projet de budget pour 2016 s'équilibre en **section d'exploitation à 11 294 000 €**, dont 1 848 534.65 € d'excédent reporté, et **3 534 888.76 €** en section d'investissement.

De façon synthétique, on peut dire que **ce projet de budget est marqué par :**

- Un **ralentissement des investissements** qui seront en retrait de 30 % par rapport l'exercice antérieur (1.3 M€ en 2016 / 1.8 M€ en 2015)
- Une **mobilisation accrue de l'autofinancement provenant de la section d'exploitation**, afin de diminuer le recours à l'emprunt.
- L'**exercice de nouvelles prestations** sur le territoire de la CC de la Région de Couhé (*collecte + gardiennage des 2 déchèteries*) ce qui engendre 6 recrutements.
- Le **développement de nouveaux services aux professionnels**, afin de les aider à mieux valoriser leurs déchets (*financement d'une formation de 10 entrepreneurs dans le cadre du PACTE conduit avec la CCI + acquisition de nouveaux dispositifs de collecte*).
- La **poursuite de nos actions en faveur de la réduction et du tri des déchets**. Cette année le détournement des déchets organiques sera une priorité avec notamment :
 - o 10 000 € pour financer des prestations de broyage des déchets verts en 10 points du territoire,
 - o 20 000 € pour acquérir de nouveaux équipements, afin de développer le compostage dans les écoles, les habitats collectifs, les campings, les cimetières,
 - o 13 500 € sont également prévus pour doter les salles des fêtes des communes de modules de tri,
 - o 5 000 € pour les aides aux projets collectifs innovants en faveur de la réduction et du tri des déchets

Page 2 sur 12

1) SECTION d'INVESTISSEMENT :

a) Vue générale de la section :

DEPENSES d'INVESTISSEMENT		
CHAPITRES	LIBELLES	CREDITS OUVERTS
20	Immobilisations incorporelles	10 223,50 €
21	Immobilisations corporelles	164 280,68 €
23	Immobilisations en cours	71 616,98 €
Opérations d'équipement		1 886 210,04 €
Total des dépenses d'équipement		2 132 331,20 €
16	Emprunts et dettes assimilées	584 000,00 €
27	Autres immobilisations financières	500,00 €
020	Dépenses imprévues	105 472,40 €
Total des dépenses financières		689 972,40 €
Total des dépenses réelles d'investissement		2 822 303,60 €
040	Opération d'ordre de transferts entre sections	155 221,00 €
Total des dépenses d'ordre d'investissement		155 221,00 €
DEFICIT d'INVESTISSEMENT REPORTE (001)		557 364,16 €
TOTAL des DEPENSES d'INVESTISSEMENT CUMULEES		3 534 888,76 €
RECETTES d'INVESTISSEMENT		
CHAPITRES	LIBELLES	CREDITS OUVERTS
13	Subventions d'investissement	316 173,75 €
16	Emprunts et dettes assimilées	1 393 423,00 €
Total des recettes d'équipement		1 709 596,75 €
10	Dotations, fonds, réserves (1068)	276 292,01 €
Total des recettes financières		276 292,01 €
Total des recettes réelles d'investissement		1 985 888,76 €
021	Virement de la section d'exploitation	395 000,00 €
040	Opération d'ordre de transferts entre sections	1 154 000,00 €
Total des recettes d'ordre d'investissement		1 549 000,00 €
TOTAL des RECETTES d'INVESTISSEMENT CUMULEES		3 534 888,76 €

Page 3 sur 12

b) Détail des dépenses d'investissement :

DEPENSES	
DESIGNATIONS	MONTANTS
OPERATION 100-2016 : Modernisation des déchèteries	
Extension et rénovation déchèterie de Civray	210 000,00 €
Travaux d'agrandissement déchèterie de Lussac	95 000,00 €
Caissons 30 m³ (x 5)	20 000,00 €
Local gardien à St Savin + aménagement vestiaire	31 500,00 €
Butées de bennes	11 500,00 €
Barrières d'accès et boucle de détection (x 3)	30 000,00 €
Mise aux normes des luminaires sur 3 sites	16 000,00 €
Calssons DDS (x 2)	14 500,00 €
Sous-total / Modernisation des déchèteries	428 500,00 €
OPERATION 120-2016 : Dispositif de collecte	
Caissons de déchèterie (x 19)	70 300,00 €
Bornes à verre (x30)	34 500,00 €
Bacs pour points de regroupement (x 200)	12 800,00 €
Plateformes (x 80)	10 000,00 €
Sous-total / Dispositifs de collecte	127 600,00 €
OPERATION 110-2016 : Matériels Roulants	
Benne à ordures ménagères (19T x 1 + 26T x 1)	343 500,00 €
Polybenne (châssis x 1 + bras+ remorque x 1)	152 000,00 €
Remorque fond-mouvant (x 1)	68 000,00 €
Sous-total / Matériels roulants	563 500,00 €

Page 4 sur 12

AUTRES INVESTISSEMENTS HORS OPERATIONS (études / divers)	
Travaux de sécurisation du quai de Transfert	12 000,00 €
Travaux d'aménagement de bureaux à l'Eco-pôle	65 000,00 €
Mobiliers de bureau	7 500,00 €
Aménagement d'une passerelle (pose des filets sur les caissons de déchèterie)	12 000,00 €
Matériels informatiques et logiciels	8 000,00 €
Bacs individuels pour les professionnels	20 000,00 €
Dispositifs de collecte pour les professionnels	35 000,00 €
Logiciel spécifique (déchèterie 2015)	7 501,60 €
Divers	3 500,00 €
Communication /Prévention :	36 265,00 €
<i>Matériel de communication</i>	5 300,00 €
<i>Equipement de tri pour les salles des Fêtes</i>	13 500,00 €
<i>Panneaux pour les points de regroupement</i>	10 000,00 €
<i>Panneaux pour la promotion du compost en déchèteries</i>	4 000,00 €
<i>Panneaux / vitrines pour infos générales en déchèteries</i>	2 000,00 €
<i>Panneaux "espace dons" pour 3 déchèteries</i>	660,00 €
<i>Supports / documentations pour l'intérieur des déchèteries</i>	805,00 €
Sous-total / Autres Investissements	206 766,60 €
MONTANT des INVESTISSEMENTS du PROGRAMME 2016	1 326 366,60 €
MONTANT des RESTES à REALISER 2015	806 464,60 €
TOTAL des INVESTISSEMENTS	2 132 831,20 €
AUTRES DEPENSES d'INVESTISSEMENT	
Charges d'emprunts	584 000,00 €
Amortissements	155 221,00 €
Dépenses et imprévues	105 472,40 €
Déficit reporté	557 364,16 €
Sous-total / Autres dépenses	1 402 057,56 €
TOTAL GENERAL des DEPENSES d'INVESTISSEMENT	3 534 888,76 €

Page 5 sur 12

c) Etat de l'endettement :

■ **Etat de l'endettement avec le programme 2016 :**

Année	Capital de départ	Capital	Intérêts	Total versement	Capital restant dû
2016	6 321 003,58 €	583 042,84 €	225 109,27 €	808 152,11 €	6 293 987,41 €
2017	6 293 987,41 €	642 434,45 €	214 433,67 €	856 868,12 €	5 651 552,96 €
2018	5 651 552,96 €	649 744,03 €	193 181,16 €	842 925,19 €	5 001 808,93 €
2019	5 001 808,93 €	598 031,96 €	171 928,45 €	769 960,41 €	4 403 776,97 €
2020	4 403 776,97 €	545 784,40 €	152 634,08 €	698 418,48 €	3 857 992,57 €
2021	3 857 992,57 €	496 066,79 €	135 784,53 €	631 851,32 €	3 361 925,78 €
2022	3 361 925,78 €	422 111,85 €	119 625,56 €	541 737,41 €	2 939 813,93 €
2023	2 939 813,93 €	401 574,93 €	106 387,43 €	507 962,36 €	2 538 239,00 €
2024	2 538 239,00 €	376 729,48 €	91 615,14 €	468 344,62 €	2 161 509,52 €
2025	2 161 509,52 €	324 128,13 €	80 238,34 €	404 366,47 €	1 837 381,39 €
2026	1 837 381,39 €	244 744,65 €	70 353,74 €	315 098,39 €	1 592 636,74 €
2027	1 592 636,74 €	235 473,79 €	62 616,75 €	298 090,54 €	1 357 162,95 €
2028	1 357 162,95 €	234 944,59 €	54 899,71 €	289 844,30 €	1 122 218,36 €
2029	1 122 218,36 €	240 906,31 €	47 272,00 €	288 178,31 €	881 312,05 €
2030	881 312,05 €	191 225,75 €	40 046,87 €	231 272,62 €	690 086,30 €
2031	690 086,30 €	113 338,13 €	34 401,76 €	147 739,89 €	576 748,17 €

■ **Etat de l'endettement avec l'ensemble des opérations d'équipement :**

Année	Capital de départ	Capital	Intérêts	Total versement	Capital restant dû
2016	6 321 003,58 €	584 000,00 €	225 000,00 €	809 000,00 €	6 293 030,25 €
2017	6 293 987,41 €	656 633,20 €	218 083,13 €	874 716,33 €	5 628 753,36 €
2018	5 628 753,36 €	721 140,41 €	209 497,99 €	930 638,40 €	5 016 927,93 €
2019	5 016 927,93 €	720 721,67 €	194 855,04 €	915 576,71 €	4 525 923,26 €
2020	4 525 923,26 €	545 784,40 €	152 634,08 €	698 418,48 €	4 080 138,86 €
2021	4 080 138,86 €	496 066,79 €	135 784,53 €	631 851,32 €	3 684 072,07 €
2022	3 684 072,07 €	422 111,85 €	119 625,56 €	541 737,41 €	3 265 445,01 €
2023	3 265 445,01 €	401 574,93 €	106 387,43 €	507 962,36 €	2 859 055,58 €
2024	2 859 055,58 €	376 729,48 €	91 615,14 €	468 344,62 €	2 480 435,44 €
2025	2 480 435,44 €	324 128,13 €	80 238,34 €	404 366,47 €	2 156 168,97 €
2026	2 156 168,97 €	244 744,65 €	70 353,74 €	315 098,39 €	1 841 065,23 €
2027	1 841 065,23 €	235 473,79 €	62 616,75 €	298 090,54 €	1 542 974,69 €
2028	1 542 974,69 €	234 944,59 €	54 899,71 €	289 844,30 €	1 253 129,38 €
2029	1 253 129,38 €	240 906,31 €	47 272,00 €	288 178,31 €	964 951,07 €
2030	964 951,07 €	191 225,75 €	40 046,87 €	231 272,62 €	733 678,45 €
2031	733 678,45 €	113 338,13 €	34 401,76 €	147 739,89 €	585 938,60 €

Page 6 sur 12

2) SECTION d'EXPLOITATION :

a) Vue générale de la section :

DEPENSES d'EXPLOITATION		
CHAPITRES	LIBELLES	CREDITS OUVERTS
011	Charges à caractère général	3 985 231,00 €
012	Charges de personnel et frais assimilés	4 360 000,00 €
65	Autres charges de gestion courante	6 800,00 €
Total des dépenses de gestion des services		8 352 031,00 €
66	Charges financières	218 541,87 €
67	Charges exceptionnelles	687 643,25 €
022	Dépenses imprévues	486 783,88 €
Total des dépenses réelles		9 745 000,00 €
023	Virement de la section de fonctionnement	395 000,00 €
042	Opération d'ordre de transferts entre section	1 154 000,00 €
Total des dépenses d'ordre		1 549 000,00 €
TOTAL des DEPENSES d'EXPLOITATION CUMULEES		11 294 000,00 €

RECETTES d'EXPLOITATION		
CHAPITRES	LIBELLES	CREDITS OUVERTS
013	Atténuations de charges	295 492,60 €
70	Produits des services / travaux	7 443 000,00 €
74	Subventions d'exploitation	1 020 000,00 €
75	Autres produits de gestion courante	410 000,00 €
Total des recettes de gestion des services		9 168 492,60 €
77	Produits exceptionnels	31 751,75 €
78	Reprise sur provisions	90 000,00 €
Total des recettes réelles		9 290 244,35 €
042	Opération d'ordre de transferts entre sections	155 221,00 €
Total des recettes d'ordre		155 221,00 €
RESULTAT d'EXPLOITATION REPORTE (002)		1 848 534,65 €
TOTAL des RECETTES d'EXPLOITATION CUMULEES		11 294 000,00 €

Page 7 sur 12

Les dépenses :

Les charges à caractère général seraient portées à 3 985 231 €. Elles seraient notamment impactées par :

- L'inscription de 115 000 € en frais d'études et de recherches :
 - 37 000 € pour la conduite d'une étude territoriale, financée à 70% par l'ADEME, pour réfléchir à une évolution des équipements des centres de tri,
 - 58 000 € pour la reprise, à la demande de la DREAL, de l'Etude du Dossier d'Autorisation d'Exploiter (DAE) de l'Eco-pôle,
 - 15 000 € pour la conduite d'une enquête auprès des usagers afin :
 - D'évaluer l'efficacité des actions de sensibilisation en faveur de la réduction et du tri des déchets,
 - De rechercher des pistes d'optimisation du service en termes de qualité et de coût.
- Cette étude rentrera dans le cadre du programme local de prévention financé par l'ADEME à hauteur de 89 000 € / an.
- 5 000 € pour une assistance à maîtrise d'ouvrage dans le cadre de l'acquisition d'un logiciel permettant de traiter la facturation (redevance, prestations de service, apports en déchèterie ...etc), ainsi que le suivi de la relation à l'utilisateur.
- Une légère évolution du coût de traitement des déchets ultimes (1 618 000 €) et des déchets verts (40 000 €). Concernant les déchets verts collectés dans les déchèteries de Pleumartin et de Lésigny, ils seront désormais valorisés sur la plateforme de compostage de SEDE Environnement à Ingrandes, afin de limiter les coûts de transport.
- La poursuite de la prestation de lavage des 330 bornes à verre implantées dans les communes (7 000 €).

Par ailleurs, le budget 2016 prévoit une stabilité des dépenses liées :

- L'achat de carburant : 435 000 €.
- La distribution des sacs de collecte : 285 000 €.
- La collecte et le traitement du verre : 87 000 €.
- Le nettoyage 2 fois par an des bacs en points de regroupement : 68 000 €.
- L'entretien du matériel roulant : 245 000 € :
 - 159 250 € pour l'achat des pièces mécaniques (compte 60682),
 - 85 750 € pour les prestations d'entretien (compte 61551).

Page 8 sur 12

Les charges de personnel connaîtraient en 2016 une évolution significative de 4.5 % (4 360 000 €) avec le recrutement ou l'intégration de 6 agents pour les différentes prestations effectuées pour le compte de la CC de la Région de Couhé. Par ailleurs, un cadre supplémentaire sera recruté pour superviser les activités de collecte et animer le programme territoire Zéro déchet / Zéro gaspillage (financement partiel par l'ADEME jusqu'à 24 000 € par an).

PERSONNEL	BP 2015	BP 2016	Variation en €	Variation %
Agents titulaires	3 000 000,00 €	3 030 000,00 €	30 000,00 €	1,00 %
CDI	0,00 €	60 000,00 €	60 000,00 €	/
Agents non titulaires	76 000,00 €	80 200,00 €	4 200,00 €	5,53 %
Emplois aidés	348 490,00 €	395 000,00 €	46 510,00 €	13,35 %
Besoins remplacements	322 000,00 €	270 000,00 €	-52 000,00 €	-16,15 %
CCRC - Collecte	45 000,00 €	129 000,00 €	84 000,00 €	/
CCRC - Déchèterie	/	24 500,00 €	24 500,00 €	/
Contribution au Budget Général	282 510,00 €	278 800,00 €	-3 710,00 €	-1,31 %
Assurance, Médecine prof.	101 000,00 €	92 500,00 €	-8 500,00 €	-8,42 %
TOTAL DEPENSES	4 175 000,00 €	4 360 000,00 €	185 000,00 €	4,43 %
Total recettes (emplois aidés)	211 000,00 €	230 000,00 €	19 000,00 €	9,00 %
CCRC - Prestation collecte	45 000,00 €	129 000,00 €	84 000,00 €	/
CCRC - Prestation déchèteries	0,00 €	30 000,00 €	30 000,00 €	/
TOTAL RECETTES	256 000,00 €	389 000,00 €	133 000,00 €	51,95 %
SOLDE	3 919 000,00 €	3 971 000,00 €	52 000,00 €	1,33 %

i EVOLUTION DES EFFECTIFS

	AGENTS TITULAIRES FPT	AGENTS NON TITULAIRES FPT	CDI	EMPLOIS AIDES	TOTAL
Effectifs 2015	95	2	0	21	118
Effectifs 2016	93	2	7	23	125

Page 9 sur 12

En outre, la masse salariale sera également touchée par les effets :

- Du Glissement Vieillesse Technicité (GVT) : 11 000 €
- L'augmentation des charges patronales : 5 000 €
- Les indemnités accordées aux agents pour le travail des jours fériés : 18 500 €.

• Les charges financières portées par la section d'exploitation seront stables : 218 500 €.

• Un virement de 395 000 € est prévu pour financer l'investissement et les dotations aux amortissements seront de 1 154 000 €.

Les recettes d'exploitation sont anticipées de façon prudente :

• Ainsi 550 000 € sont inscrits pour les ventes de matériaux, soit une tendance baissière de 9 % comme en 2015 et 2016.

VENTE de MATERIAUX (compte 707)	CA 2015	BP 2016
Ferrailles et divers (déchèterie)	139 573,74 €	130 000,00 €
Journaux revues magazines	118 858,45 €	112 000,00 €
Emballages plastiques (BF & PB)	69 887,71 €	62 000,00 €
Verre	69 872,66 €	68 000,00 €
Cartons bruns (déchèteries)	63 824,38 €	60 000,00 €
Broyat de bois (déchèteries)	34 102,70 €	34 000,00 €
Cartonnettes	30 839,10 €	29 000,00 €
Compost aux professionnels	22 214,71 €	22 000,00 €
Acier	16 620,80 €	15 000,00 €
Compost aux particuliers (régie)	16 905,20 €	15 000,00 €
Vente Alu	1 171,80 €	1 000,00 €
Flux annexe déchèteries	6 839,78 €	2 000,00 €
Briques alimentaires	271,60 €	- €
TOTAL	590 982,63 €	550 000,00 €

Page 10 sur 12

▪ **1 020 000 € sont crédités au titre des soutiens des Eco-Organismes (- 3 % par rapport à 2015 / 1 053 000 €)**

- Dont 26 000 € par l'ADEME pour l'étude territoriale,
- Dont 10 000 € par l'ADEME pour le programme territoire 0 déchet / 0 gaspillage (T ZD-ZG)

SOUTIENS (compte 74)	CA 2014	CA 2015	BP 2016
Eco-Emballages (CAP)	712 361,43 €	725 681,83 €	700 000,00 €
Eco-Emballages ECT	9 601,00 €	34 116,00 €	31 000,00 €
Eco-Emballages (SDD)	/	15 314,24 €	/
Programme local de Prévention (ADEME)	89 114,00 €	89 114,00 €	89 100,00 €
Eco-folio	66 649,98 €	54 457,04 €	54 000,00 €
OCAD3E	31 675,83 €	47 387,59 €	45 000,00 €
Eco-Mobilier	/	60 705,99 €	40 000,00 €
Eco-DDS	7 226,75 €	15 933,67 €	15 200,00 €
Eco-TLC	6 675,20 €	6 775,20 €	6 700,00 €
Valorplast	4 701,73 €	3 779,98 €	3 000,00 €
Autres (Région ... etc)	15 960,46 €	/	/
ADEME - Etude territoriale	/	/	26 000,00 €
ADEME - T ZD/ZG	/	/	10 000,00 €
TOTAL	943 966,38 €	1 053 265,54 €	1 020 000,00 €

Page 11 sur 12

▪ **560 000 € pour les différentes prestations de service :**

- Dont 210 000 € pour le marché de collecte de la CC Région de Couhé
- Dont 30 000 € pour le gardiennage des 2 déchèteries

PRESTATIONS de SERVICE (compte 706)	CA 2014	CA 2015	BP 2016
Collectivités clientes du centre de tri :	250 276,37 €	212 516,18 €	
▪ Transport	26 798,16 €	22 681,86 €	
▪ Tri des emballages	222 671,24 €	190 834,32 €	212 000,00 €
▪ Tri du papier	806,97 €	/	
Prestations aux professionnels hors déchèteries	35 991,71 €	45 053,06 €	45 000,00 €
Apports en déchèteries	29 553,50 €	40 739,94 €	40 000,00 €
Prestations aux collectivités	3 328,88 €	980,28 €	900,00 €
Prestation collecte - CC Région de Couhé	96 639,20 €	142 125,84 €	210 000,00 €
Prestation de tri pour le CALITOM (16)	/	83 942,46 €	/
Utilisation de la déchèterie de Charroux - CALITOM	/	13 558,50 €	9 000,00 €
Prestation de broyage de bois - EVOLIS 23	/	18 755,90 €	10 000,00 €
Prestation de broyage de bois - SYMCTOM du Blanc (36)	/	4 163,60 €	3 000,00 €
Divers	/	218,80 €	100,00 €
Gestion des déchèteries - CC Région de Couhé	/	/	30 000,00 €
TOTAL	415 789,66 €	562 054,56 €	560 000,00 €

- **396 000 € de loyer versé par Sèché Eco-industries pour le site d'enfouissement du VIGEANT (- 90 000 €).** Une reprise de provision du même montant sera effectuée.

Page 12 sur 12

Offre de service pour la prise en charge de déchets sur le site des entreprises

Tarifs applicables au 11 avril 2016 (fixés par délibération en date du 22 mars 2016)

Coût de traitement et rachat de matière

Prix à la tonne (€ HT/tonne)	Coût traitement	Rachat matériaux	Taux de TVA
Bois non traité : palettes, cagettes... ⁽¹⁾	- €	10,00 €	20%
Bois traité	35,00 €	- €	20%
Papiers et JRM	- €	75,00 €	20%
Cartons	- €	45,00 € ⁽²⁾	20%
Films plastiques	- €	- €	20%
Polystyrène	- €	- €	20%
Autres plastiques durs	- €	10,00 € ⁽²⁾	20%
Verre	- €	10,00 €	20%

Location du contenant

Coût mensuel (€ HT/mois)	location sur l'année ⁽³⁾	location ponctuelle	Taux de TVA
Caisson ouvert 15 m ³	40,00 €	50,00 €	20%
Caisson 15 m ³ à capot (cartons...)	58,00 €	68,00 €	20%
Caisson 15 m ³ compartimenté à capot	60,00 €	70,00 €	20%
Caisson ouvert 27 ou 30 m ³	45,00 €	55,00 €	20%
Caisson 30 m ³ à capot (cartons...)	80,00 €	90,00 €	20%
Plateau (palettes)	20,00 €	25,00 €	20%
Caisse-palette	7,00 €	8,50 €	20%
Borne 3-4 m ³ (verre)	10,00 €	15,00 €	20%
Big-bag	gratuit	gratuit	

Rotation du site de l'entreprise à l'Eco-pôle de Sillars

	€ HT	Taux de TVA
Forfait prise en charge (10 premiers km inclus)	20,00 €	20%
km supplémentaires du]10 ^{ème} au 30 ^{ème}]	2,80 € /km	20%
km supplémentaires du]30 ^{ème} au 50 ^{ème}]	2,20 € /km	20%
km supplémentaires au-delà du 50 ^{ème}	1,80 € /km	20%
 Cas particulier du verre : collecte spécifique	 40,00 € HT / tonne	 20%

Cas des déchets non valorisables

	€ HT	Taux de TVA
Transfert au site d'enfouissement ⁽⁴⁾	21,00 € la tonne	20%
Traitement (TGAP incluse)	90,00 € la tonne	20%

⁽¹⁾ pureté en bois de catégorie A > 95%

⁽²⁾ variation mensuelle selon indices

⁽³⁾ engagement sur 12 mois minimum

⁽⁴⁾ tarif se cumulant avec le coût de rotation

Offre de service pour la gestion des déchets des COLLECTIVITES

Tarifs applicables au 11 avril 2016 (fixés par délibération en date du 22 mars 2016)

Location du contenant		
	€ H.T.	Taux de TVA
Caisson 15 m ³	2,50 € / jour	20%
Caisson 27 ou 30 m ³	3,00 € / jour	20%
Caisson 15 m ³	40,00 € / mois	20%
Caisson 27 ou 30 m ³	45,00 € / mois	20%

Transfert du caisson au site de traitement		
	€ H.T.	Taux de TVA
la rotation	35,00 €	20%

Traitement des déchets		
	€ H.T.	Taux de TVA
Déchets verts (compostage)	25,00 € / tonne	20%
Tout-venant (enfouissement)	65,00 € / tonne	20%

Prestation de broyage sur site (taille), broyat conservé sur la commune		
	€ H.T.	Taux de TVA
Déplacement du matériel (km aller)	2,00 € / km	20%
Location broyeur + opérateur	200,00 € / heure	20%
Surplus pour chargeur/manuscopique	40,00 € / heure	20%

Facturation des professionnels en DECHETERIES

	€ H.T.	Taux de TVA
Forfait annuel pour l'accès des professionnels en déchèterie (1)	45,00 € / an ⁽¹⁾	10%
Rédition de badge (2)	5,00 € / badge	20%
Droit d'accès temporaire et professionnels hors territoire (1)	5,00 € / passage	10%
Facturation au volume (1) :		
Tout venant	19,50 € / m ³	10%
Gravats	11,00 € / m ³	10%
Bois traité	15,00 € / m ³	10%
Déchets verts	6,00 € / m ³	10%

Déchets acceptés gratuitement : bois non traité (palettes jetables, caquettes), cartons, ferrailles, verre d'emballages (bouteilles, pots & bocaux), papiers, polystyrènes et films souples...

⁽¹⁾ 12 mois glissants, facturation au 1^{er} passage

Prestation de COLLECTE

	€ H.T.	Taux de TVA
Location de bennes à ordures ménagères	250,00 € / jour	10%
Location de bacs à ordures ménagères	2,00 € / jour	10%
Livraison *	1,00 € / km	10%
Ramassage complémentaire	2,00 € / km	10%
Collecte de papier en VU *	1,00 € / km	10%

* distance aller simple

Prestation CENTRE DE TRI

	€ H.T.	Taux de TVA
Mélange (emballages et papiers)	160,00 € à 190,00 € / tonne	10%
Mélange (emballages et papiers) en consignes étendues	180,00 € à 210,00 € / tonne	10%
Emballages	170,00 € à 200,00 € / tonne	10%
Emballages en consignes étendues	190,00 € à 220,00 € / tonne	10%
Papiers à surtrier sur chaîne de tri	38,00 € à 48,00 € / tonne	10%
Papiers pour surtri simplifié	10,00 € à 20,00 € / tonne	10%
Mise en balles de produits livrés triés	13,00 € à 16,00 € / tonne	10%

Prestation PLATEFORME DE COMPOSTAGE ET DE BOIS

	€ H.T.	Taux de TVA
Traitement des déchets verts (compostage) ou du bois	35,00 € / tonne	20%
Location broyeur (+ opérateur) sur site extérieur	255,00 € / heure	20%
Location broyeur et chargeur (+ opérateur) sur site extérieur	295,00 € / heure	20%
Transport matériel *	2,70 € / km	20%

* distance aller simple

Vente de produits issus de la PLATEFORME DE COMPOSTAGE / BOIS

Compost

■ Tarifs "agriculteurs" - maille 0/20 au départ de l'Eco-pôle		€ H.T.	Taux de TVA
Q < 200 t		9,00 € / tonne	10%
201 < Q < 1 100 tonnes		7,50 € / tonne	10%
Q > 1 101 tonnes		6,00 € / tonne	10%
■ Tarifs Particuliers & pépiniéristes - mailles 0/15 et 0/20		€ H.T.	Taux de TVA
✓ à l'eco-pôle (volume minimum de 3.5 m ³)	maille 0/20	13,50 € / tonne	10%
	maille 0/15	15,00 € / tonne	10%
✓ en déchèterie (maille 0/15)		€ T.T.C.	Taux de TVA
	vrac	2,00 € les 80 L	10%
	sac de 40 L	4,50 € l'unité	10%
■ Vente pour commercialisation (vrac)		€ H.T.	Taux de TVA
		60 à 80 € / tonne	10%

Mulch

	€ H.T.	Taux de TVA
à l'eco-pôle (volume minimum de 3.5 m ³)	12,00 € / tonne	10%

Broyat de bois A

	€ H.T.	Taux de TVA
maille 50 mm	40,00 € / tonne	10%
majoration supplément broyat de souches (12% mini)	7,00 € / tonne	10%

Divers

	€ H.T.	Taux de TVA
Coût horaire	30,00 € / heure	20%
en cas d'immobilisation d'un véhicule/chauffeur (livraisons compost) ou d'un engin/opérateur pour surtri d'un calisson...		